

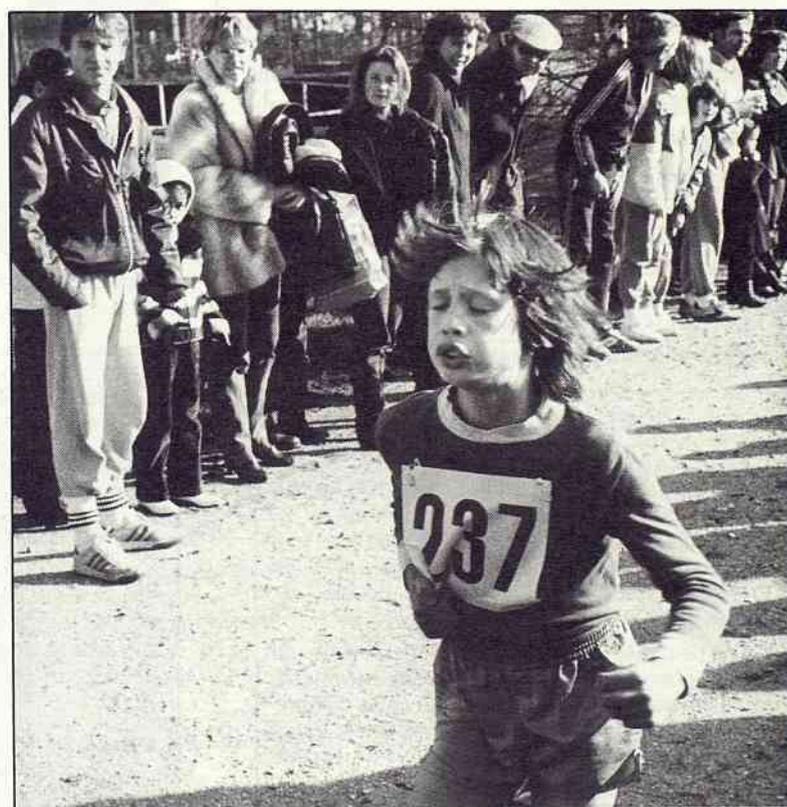
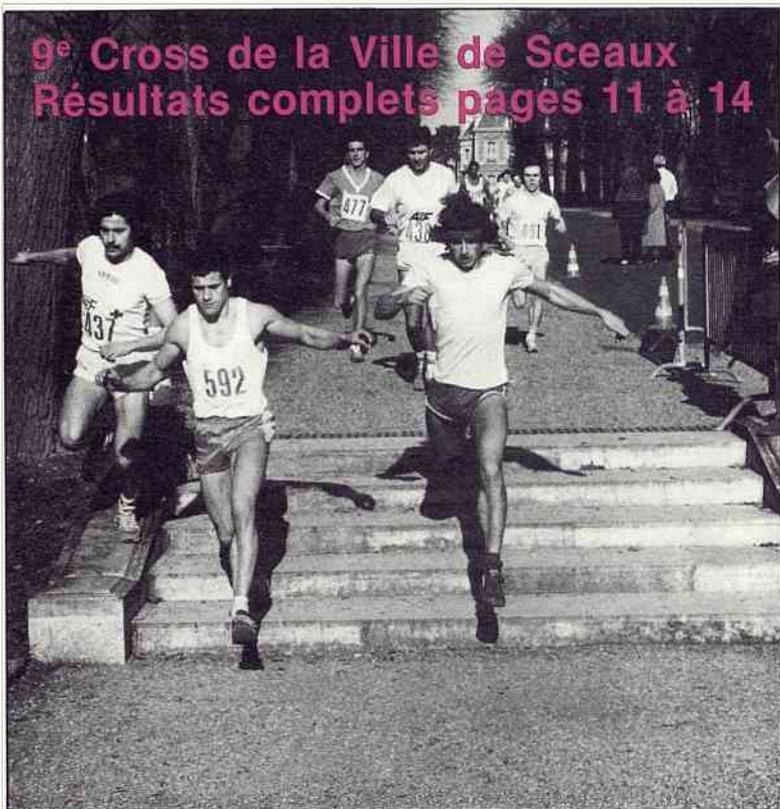
SCEAUX

bulletin municipal d'information

FÉVRIER 1984

n° 134

9^e Cross de la Ville de Sceaux
Résultats complets pages 11 à 14



Pages 4/5, 6, le dossier du mois

RÉFLEXIONS SUR LA DÉCENTRALISATION

LES SCÉENS

État civil

Période du 1^{er} au 29 janvier 1984

NAISSANCES

Caroline BEYRAND • Laurie, Cécile BIROS • Jennifer, Michèle BOUTIN • Clément, Pierre, Raoul DAUGABEL • Benjamin GUETTA • Stéphanie, Catherine MOUCHON • Sandra LAMBERT • Nina GESTIN • Julien, Roger, Jacques BOISSEAU • Julien, René FOUQUET • Aurélie, Mireille, Jacqueline NORMANDON • Morgane, Pauline, Anaïs GOUALIN • Jérémie, Martial, Manuel PEREZ • Sophie, Marie, Anne LARVOR.

MARIAGES

René, Dominique GASTAUD et Marie-Laure, Dominique HIBON • Jean-Marc, Missak, Luc BARATIAN et Joëlle, Gilda KELLEDJIAN • Bruno, Marie, Jean, Jules BARBIER et Florence, Solange, Norberte, Marie CUILLERET.

DÉCÈS

Célestine, Isabelle, Dolores COLL, veuve MARXUACH • Marie VOILLAUME, épouse BROUSSAUD • Lucienne, Henriette TALBOT, veuve WANG • Jeanne, Zoé, Marie, Charlotte PERES, veuve FOCH • Albert, Jean ROUSSEL • Marcel DELETTRE • Roger, Marcel GUILARMOIS • André, Maurice BERTRAND • Yvonne, Marie BOUCHET, épouse ARNAUD • Kléber, Georges ECHE • Marie, Josèphe FAUGERON, veuve JEANTON dit LAMARCHE • Jacques, Lucien, René LEBLANC.

Personnes décédées en dehors de Sceaux, n'y étant pas domiciliées et inhumées dans le cimetière communal, dans un caveau de famille

Jeanne BRUANT née BOURGET, décédée le 30 décembre 1983 au Chesnay (Yvelines) • Françoise GOUJON, décédée le 10 janvier 1984 à Pontoise (Val-d'Oise) • Jean ROYER, décédé le 11 janvier 1984 à Chevilly-Larue (Val-de-Marne) • Marcelle MIGINIAC, née RENAUD, décédée le 24 janvier 1984 à Paris (16^e).

ENQUÊTE INSEE SUR L'EMPLOI

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques va procéder, du 27 février au 26 mars 1984, à une enquête par sondage sur l'emploi et les conditions générales de travail en France en 1984. La commune de Sceaux est située dans le champ de l'enquête.

On ne peut que recommander aux personnes qui seront interrogées de faciliter la tâche des enquêteurs **qui doivent être munis de leur carte de fonction**. Le plus souvent, ceux-ci la présentent spontanément ; s'ils ne la faisaient pas, il n'y a aucune gêne à demander à la voir.

Des agents communaux à l'honneur

Lors de la traditionnelle réception d'échange de vœux entre le conseil municipal et le personnel de la ville, cinq fonctionnaires communaux se sont vus remettre, le 21 janvier dernier, par M. le maire, la médaille d'honneur départementale et communale, échelon argent, décernée après vingt-quatre années de service :

- Mme Iris d'Agostino, recrutée en 1958 en qualité d'agent de service, promue agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines en 1971 et admise à faire valoir ses droits à la retraite en 1983.

- Mme Ginette Coveliers dont la carrière s'est déroulée dans les services de la ville de Sceaux de 1947 à 1966, puis dans ceux de l'Hay-les-Roses, de 1966 à 1975 et, à nouveau, à Sceaux

où elle occupe actuellement les fonctions de chef du service du personnel.

- Mme Madiana Coybes, recrutée en 1959 en qualité de cantinière et qui est, depuis 1982, agent de service à l'école maternelle des Blagis.

- Mme Andrée Ozanne, recrutée en 1959 en qualité de cantinière à la cantine scolaire où elle continue d'assurer ses fonctions.

- M. Michel Pasquet, recruté en 1959, en qualité de cantonnier, nommé éboueur en 1960.

Rappelons que cette médaille d'honneur récompense à la fois la compétence professionnelle, le dévouement et la moralité de celles et de ceux auxquels elle est attribuée.



De gauche à droite, Mmes d'Agostino, Coybes, Pasquet (représentant son mari, souffrant), M. Herzog, premier adjoint, Mme Coveliers, M. Ringenbach, maire de Sceaux, M. Oheix, maire adjoint chargé de la gestion du personnel communal. Mme Ozanne n'avait pu se rendre à la réception.

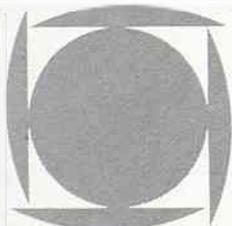
Connaissez-vous votre Bulletin Municipal d'Information

Dans le précédent numéro du bulletin municipal de janvier 1984, nous vous demandions de bien vouloir répondre à un questionnaire (de couleur jaune), portant sur votre bulletin et sur l'opinion que vous en avez.

Nous vous rappelons que des exemplaires de ce questionnaire sont disponibles aux différents endroits indiqués ci-dessous ; ils peuvent être déposés aux mêmes endroits jusqu'au 15 mars 1984 :

- service des relations publiques de la mairie, 122, rue Houdan ;

- Syndicat d'initiative, 68, rue Houdan ;
 - Maison des Jeunes et de la Culture, 21, rue des Écoles ;
 - Centre Socio-Culturel des Blagis, 2, rue du Docteur-Roux ;
 - Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux », 49, avenue Georges-Clemenceau ;
 - Bibliothèque municipale, 9, rue du Docteur-Berger.
- Nous comptons sur votre participation. Par avance, merci.



toutes assurances

CABINET ROBERT

incendie • accidents • risques divers • vie • assurances recours

151, RUE HOUDAN - 92330 SCEAUX - Tél. 660.17.45 +

sommaire

Association pour la recherche de Véronique Marre

Au cours de l'été 1983, une jeune Scéenne de 21 ans, Véronique Marre, a disparu en Angleterre. Elle effectuait un séjour itinérant dans le Cumbria. Elle a été vue pour la dernière fois dans une auberge de jeunesse à Wasdale, le 31 juillet.



Aucune des recherches effectuées depuis cette date n'a abouti.

Une association de soutien (loi de 1901) s'est constituée, dont l'objet est le suivant :

- aider à retrouver Véronique Marre ;
- apporter à ses parents un soutien moral et juridique dans les démarches qui, éventuellement, leur restent à faire et se substituer à eux quand, et si, ils le souhaitent ;
- faire connaître les nombreuses personnes, mêmes majeures, qui disparaissent involontairement chaque année ;
- participer aux actions menées par les différentes associations s'occupant de disparus ;
- aider financièrement à la recherche de Véronique si une action importante devait être entreprise très rapidement dans un ou plusieurs pays, compte tenu d'éléments d'enquête recueillis.

Cette association sera parrainée par M. Ringenbach, maire de Sceaux.

Toutes les personnes qui pourraient, par leurs compétences, leurs liens avec l'Angleterre, leur générosité ou toute autre raison, être à même de participer à cette association, seront les bienvenues.

Merci à elles de se manifester rapidement par correspondance à : Association pour la recherche de Véronique Marre, 95, rue Houdan, 92330 Sceaux.

PERMANENCE DU DÉPUTÉ

M. Georges Le Baill, député de la circonscription, tiendra une permanence aux baraquements (95, rue Houdan), le vendredi 16 mars 1984, de 17 h à 19 h.

Vous pouvez en outre contacter M. Le Baill à l'Assemblée Nationale, 128, rue de l'Université, 75007 Paris, tél. 297 67 17.

LES SCÉENS	2/3
<input type="checkbox"/> Etat civil	
<input type="checkbox"/> Des agents communaux à l'honneur	
<input type="checkbox"/> Connaissez-vous votre Bulletin Municipal d'Information ?	
<input type="checkbox"/> Association pour la recherche de Véronique Marre	
<input type="checkbox"/> Permanence du député	
DOSSIER DU MOIS	4/5, 6
<input type="checkbox"/> Réflexions sur la décentralisation	
ÉDITORIAL	5, 6
<input type="checkbox"/> Le point sur le TGV Atlantique et le site propre RATP	
ACTIVITÉ COMMERCIALE	7
<input type="checkbox"/> Les marchés	
LA SÉCURITÉ A SCEAUX	8, 9
<input type="checkbox"/> La gendarmerie départementale à Sceaux	
<input type="checkbox"/> Les accidents de la circulation à Sceaux	
AFFAIRES CULTURELLES	10
<input type="checkbox"/> Harmonie municipale	
<input type="checkbox"/> Faïence et porcelaine	
9^e CROSS DE LA VILLE DE SCEAUX	11 à 14
URBANISME — ÉQUIPEMENT	15
<input type="checkbox"/> Minibus	
<input type="checkbox"/> Permis de construire ou de démolir	
<input type="checkbox"/> Des travaux dans la ville	
CONSEIL MUNICIPAL	16, 17
<input type="checkbox"/> Compte rendu de la séance publique du 28 octobre 1983	
ASSOCIATIONS	18 à 21
PETITES ANNONCES	22
SANTÉ : SERVICES DE GARDE	23
CALENDRIER	24

sceaux BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 134 — FÉVRIER 1984

25^e année

Directeur : Richard J. Poulain

Secrétariat de rédaction : Françoise Millet, Catherine Blondy

Publicité : Françoise Millet, Claudine Chauveau - Conception-Réalisation : Franck Deglane

Édité par la Société d'Édition du Bulletin Municipal d'Information de Sceaux - SEBMIS

Association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

122, rue Houdan (Hôtel de Ville), 92330 SCEAUX - ☎ 661.29.50, poste 360

Imprimerie « La Cootypographie », 6 bis, rue Denis-Papin, 92600 ASNIÈRES

Services bancaires spécialisés
à votre disposition pour toutes opérations financières courantes ou occasionnelles



consultez-nous
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
un service bancaire complet grâce à ses spécialistes

AGENCE DE SCEAUX
106, rue Houdan (rue piétonne)
Tél. (1) 350 68 26

Dossier du mois : Réflexions sur la décentralisation

L'enquête des maires de France

L'association des maires de France a réalisé l'été dernier une enquête sur la décentralisation, dont les résultats ont été longuement exposés et discutés lors du congrès annuel de l'association en octobre. Le présent article s'efforce d'en résumer l'essentiel.

Rappelons tout d'abord que le terme « décentralisation » peut couvrir des idées et des procédures variées. Ce que l'on reprochait le plus souvent à l'organisation administrative antérieure était de faire prendre les décisions concernant les affaires mineures à un niveau trop élevé, avec des délais d'instruction parfois fort longs : de nombreuses délibérations municipales ne devenaient exécutoires qu'après approbation du préfet, de même que celles des conseils généraux ou régionaux exigeaient souvent une approbation ministérielle. La décentralisation attendue aurait pu établir des seuils de compétence pour laisser aux autorités locales une plus grande liberté, l'Etat ne se réservant de participer qu'aux affaires importantes. Dans cette perspective, l'administration actuelle dans chaque département, bien compétente techniquement, pouvait conserver son rôle d'exécutif de projets strictement approuvés et crédités par les élus.

Or, la décentralisation en cours opère par transfert total de compétences, tout en laissant à l'Etat le contrôle de légalité, et, par ailleurs, donne le pouvoir exécutif aux élus locaux des départements. Ces modifications profondes des méthodes antérieures se répercutent dans tous les services en place et nécessitent parallèlement aux transferts de compétences un transfert de moyens en personnel et en ressources.

Par ailleurs, outre le contrôle, certaines responsabilités de l'Etat ne sont pas transférées. C'est ainsi qu'un projet d'intérêt national déclaré d'utilité publique s'impose aux départements et communes ; c'est ainsi également que l'Etat a voulu conserver certaines attributions, par exemple les clés de sa politique d'aide au logement (prêts HLM, etc.).

On conçoit donc que la décentralisation soit dans son application très complexe : actuellement 12 lois ont été votées à cet effet et 110 décrets d'application ont été promulgués. Plusieurs textes complémentaires sont encore à l'étude.

C'est dans ce contexte que s'est déroulée l'été dernier, l'enquête faite auprès des maires. Elle devait seulement dégager les réactions et les premiers résultats dans quatre grands domaines concernés par les lois ci-dessus, à savoir :

- l'administration communale et son environnement ;

LA CUISINE GOUVERNEMENTALE

Recette N°1 : la décentralisation.



La décentralisation : ou comment transférer aux communes des tâches nouvelles tout en "oubliant" de leur donner les moyens financiers correspondants.

ASSOCIATION DES MAIRES DES HAUTS DE SEINE

- l'interventionnisme économique ;
- l'urbanisme ;
- les activités culturelles.

Un questionnaire fut établi, qui recueillit les réponses de 4 873 communes (dont la nôtre, bien sûr) situées dans 63 départements ; ces résultats ont été analysés et transformés en échantillon représentatif, composé de sous-échantillons correspondant aux 7 catégories du classement traditionnel des communes, ci-dessous rappelé :

Population	Nombre de communes	Pourcentage
1 à 699	26 184	71,9
700 à 1 999	6 213	17
2 000 à 4 999	2 407	6,6
5 000 à 9 999	824	2,3
10 000 à 29 999	574	1,6
30 000 à 79 999	179	0,5
80 000 et plus	48	0,1
Total	36 429	100

L'administration communale

La loi du 2 mars 1982 substitue au contrôle a priori de l'Etat sur les délibérations du conseil municipal et les décisions du maire, un con-

trôle a posteriori de légalité par le juge administratif et un contrôle financier et budgétaire par la chambre régionale des comptes. Elle prévoit aussi l'allègement des normes techniques et la globalisation progressive des subventions spécifiques.

La mise en œuvre des dispositions légales devrait se traduire par une plus grande liberté de gestion. Est-ce le cas ?

Certains maires (35 %) considèrent qu'ils bénéficient d'une plus grande liberté, d'autres (50 %) ne l'ont pas constaté, ou n'ont pas d'opinion (15 %). Quelques-uns observent un contrôle plus exigeant de la préfecture ou des obligations contraaires à une plus grande liberté (tarifs publics contrôlés).

La loi modifie le rôle du représentant de l'Etat. L'avez-vous constaté ?

Quatre maires sur dix jugent que le représentant de l'Etat exerce un rôle plus important que par le passé de conseil et d'informateur, lié à l'abondance des textes législatifs et réglementaires.

Constatez-vous que la loi facilite les rapports du maire et du receveur municipal ?

La majorité des maires répond non, un tiers oui, mais les premiers rappellent que leurs rapports étaient déjà bons dans le passé. Par contre, 7 % des maires des communes de 5 000 à 30 000 habitants ont utilisé leur nouveau pouvoir de réquisition du comptable.

Constatez-vous une plus grande souplesse dans l'application des normes techniques ?

Un maire sur trois note que la Direction Départementale de l'Équipement assouplit son contrôle, mais la majorité ne perçoit pas de changement et trouve encore lourde la tutelle de divers services, notamment celle des architectes des Bâtiments de France et celle de la Caisse des dépôts et consignations.

Aucune collectivité ne peut exercer de tutelle sur une autre. Ce principe est-il respecté ?

Dans leur quasi totalité, les maires estiment que ni le conseil général ni le conseil régional n'ont exercé de tutelle sur leur commune.

Les interventions économiques

La liberté de l'industrie et du commerce et l'égalité des citoyens devant la loi ont jusqu'ici beaucoup limité les interventions communales dans l'économie. Tout en maintenant ces principes généraux, la loi du 2 mars 1982 régularise

entreprise
générale
d'électricité



INSTALLATIONS ET DÉPANNAGES
PAR UNE ÉQUIPE DE TECHNICIENS A VOTRE DISPOSITION
R. SERVIGNAT & Cie

12, RUE DES ÉCOLES - 92330 SCEAUX — Tél. 350.17.29 +
Ateliers : 22, rue des Écoles

S.A. au Capital de 300.000 F — QUALIFELEC IV 742

certaines pratiques et élargit les possibilités d'action suivant deux types d'objectifs :

- développement économique. Les aides financières directes ne peuvent que compléter celle que la région attribue. Les aides indirectes (location de bâtiments, aménagement de zone) sont libres ;
- soutien d'une entreprise en difficulté. Les interventions sont libres.

LA CUISINE GOUVERNEMENTALE

Recette N° 3 :
le changement.



Le changement: ou comment faire supporter par les moires l'impopularité des hausses d'impôts locaux rendues nécessaires pour assumer, à la place de l'Etat, les obligations que la décentralisation leur transfère.

ASSOCIATION DES MAIRES DES HAUTS DE SEINE

Votre commune est-elle intervenue pour soutenir une entreprise en difficulté ?

Non, disent les petites communes, oui, répondent des communes de plus de 30 000 habitants (38 %). Cependant, 30 % des maires des communes de 10 000 à 30 000 habitants rejettent en principe l'utilisation des libertés d'interventions légales, au nom de la défense de l'initiative privée ou par crainte de risques pour les finances communales.

Etes-vous intervenus pour maintenir des activités nécessaires à la satisfaction des besoins de la population ?

Une commune sur sept est intervenue. Une sur deux des communes de plus de 10 000 habitants a augmenté son aide indirecte à l'économie (aménagement de terrains et de locaux).

Votre action a-t-elle créé des emplois ?

Un maire sur quatre (communes rurales) ou deux maires sur trois (communes plus importantes) répondent positivement.

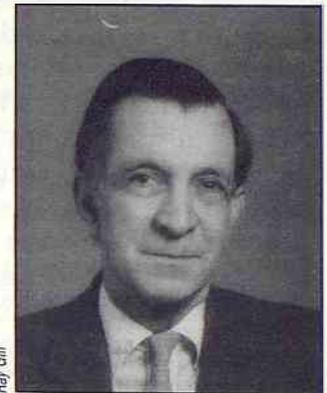
Suite page 6

Charles Fiterman et Huguette Bouchardeau
à Massy, le 17 février :

le point sur le TGV Atlantique et le site propre RATP

par A. HERZOG, maire adjoint

chargé de l'urbanisme, du plan d'équipement,
des opérations foncières, immobilières,
de la gestion du patrimoine communal



Le bulletin municipal n° 129 de septembre dernier a longuement exposé la délibération du conseil municipal du 24 juin 1983 et le rapport de la commission d'enquête sur le TGV Atlantique. Depuis cette date, la municipalité a maintenu de fréquents contacts avec les représentants de la SNCF et de la RATP à qui des précisions et des variantes ont été demandées dès le mois de juillet.

De la part de la SNCF les réponses ont eu un caractère dilatoire renouvelé. Malgré les conseils du commissaire enquêteur, malgré l'envoi, dès juin, de nos propres esquisses techniques, aucun avant-projet variante ne nous a été présenté.

Quant au site propre de la RATP, le ministre a déclaré qu'il était abandonné, confirmant une information recueillie récemment par le maire au Conseil régional,

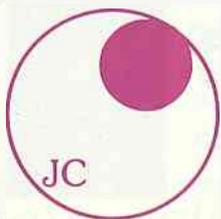
Par ailleurs, l'Etat veille à ce que la modification du POS des communes traversées suive bien la procédure réglementaire. Le groupe de travail Etat - collectivités locales - assemblées consulaires s'est réuni début février et propose d'inscrire dans le POS les termes mis à l'enquête en juin 1983 et admis sans observation par le rapport d'enquête « Ligne ferroviaire à grande vitesse dite TGV Atlantique ». Nous avons rappelé que cette inscription impliquait la prise en compte des diverses conditions techniques de notre délibération du 24 juin 1983.

Tout récemment, le 17 février à Massy, Charles Fiterman, ministre des transports, et Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de l'environnement et du cadre de vie, ont réuni députés, conseillers généraux et maires avec plus de quarante représentants d'associations.

Après avoir rappelé les études et nombreux rapports préalables à la décision, le ministre des transports affirme qu'il veut que ce TGV soit une réalisation d'une qualité exceptionnelle à tous points de vue et qu'il est décidé à poursuivre à cet effet une concertation exemplaire. Il précise qu'un groupe de travail examinera la question d'une gare à Massy, dont la possibilité doit être réservée.

Madame le secrétaire d'Etat à l'environnement insiste sur l'exigence « environnement », qui s'impose comme image de marque du TGV. Elle précise qu'elle entend par « coulée verte » un aménagement équilibrant le paysage urbain, la voirie piétonne et cyclable, les activités de nature

Suite page 6



Jean-Claude

FÉMININ-MASCULIN



11, rue Auguste-Mounié — 92160 ANTONY — téléphone : 237 53 43

JOURNÉE
CONTINUE

(sports, jardins familiaux). L'Etat souhaite, pour la mise au point d'un tel projet, un interlocuteur, sans doute la Région.

Sur le niveau du bruit, les ministres rappellent que, partant des 75 décibels admis antérieurement, la commission Fougère avait souhaité une limite à 70 décibels et qu'il l'avait abaissée à 65 et même 62 sur une majeure partie du parcours. M. Fiterman indique qu'il n'est pas dans les moyens de l'Etat ni de la SNCF de réaliser un souterrain continu qui ne lui paraît pas s'imposer, mais que l'Etat est prêt, sur ses emprises, à prendre en charge la moitié du coût global, y compris couverture des améliorations là où elles paraissent justifiées, souhaitant que les collectivités locales fassent un effort de leur côté (suivant en cela les suggestions de la commission d'enquête).

Ces instructions conduiront-elles enfin la SNCF à étudier vite et bien les variantes que nous avons réclamé ? Cependant, la répartition financière des surcoûts restera la discussion la plus difficile. Une éventuelle participation communale ne pourrait être admise que si elle était compensée par des avantages équivalents dans l'utilisation des terrains de surface.

Enfin une « charte de la concertation TGV Atlantique », présentée par les ministres, traduit l'essentiel de leur exposés en proposant notamment « que la concertation locale avec les riverains, les élus, les associations, soit poursuivie au niveau le plus adapté, afin que les solutions choisies intègrent les préoccupations de chacun, tant durant la phase d'études préalables que durant l'exécution des travaux et lors de la mise en exploitation ».

Cette concertation nous l'approuvons, nous sommes les premiers à l'avoir organisée dans nos commissions extra-municipales et nous sommes décidés à la poursuivre. Mais va-t-on tenir compte de nos demandes raisonnables ? Les déclarations du ministre sont, à cet égard, plutôt inquiétantes et méritent réflexion. C'est à cet effet que notre commission extra-municipale est convoquée le 16 mars prochain.

André HERZOG

L'urbanisme

La loi du 7 janvier 1983 donne compétence aux communes pour élaborer leurs documents d'urbanisme et pour délivrer le permis de construire lorsqu'il existe un Plan d'Occupation des Sols. Mais elle stipule aussi les limites de cette compétence en son article 35 :

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences... les collectivités publiques harmonisent dans le respect réciproque de leur autonomie leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace ».

La mise en œuvre des nouveaux textes est progressive, selon le calendrier suivant :

- 1^{er} octobre 1983 : transfert des compétences relatives aux schémas directeurs et aux POS ;
- 1^{er} avril 1984 : transfert des compétences relatives aux permis de construire ;
- 1^{er} octobre 1984 : limitation de la constructibilité en l'absence de POS.

Si vous n'avez pas de POS, envisagez-vous d'en élaborer un ?

Plus de la moitié des communes désire un POS, mais un tiers n'envisage pas d'en avoir un.

A qui confier l'élaboration d'un POS ou l'instruction du permis de construire ?

A 90 %, les maires chargeront la DDE des travaux ci-dessus. Quelques-uns (moins de 2 %) souhaitent l'intervention de leurs seuls services municipaux. Cependant, deux sources d'inquiétude apparaissent :

- le coût des équipements liés aux zones constructibles ;
- les relations avec les administrés en l'absence d'une administration « écran ».

La décentralisation culturelle

La loi du 22 juillet 1983 (deuxième loi relative à la répartition des compétences) comporte une section V intitulée « De l'environnement et de l'action culturelle ». Ces dispositions, qui n'entreront en vigueur qu'en 1985, confirment pour l'essentiel les compétences déjà exercées par les collectivités locales. Depuis 1982, la décentralisation culturelle repose sur deux éléments :

- une dotation culturelle destinée à contribuer à l'action culturelle des collectivités locales ;
- l'établissement de rapports contractuels avec l'Etat pour la répartition des crédits entre les régions et pour l'octroi de crédits de fonctionnement à des villes ou à des départements.

Votre commune a-t-elle été concernée par une convention ? La procédure a-t-elle été contraignante ?

Un petit nombre de communes a été concerné : 3 % en moyenne, 20 % au-delà de 10 000 habitants.

69 conventions ont été passées en 1982 avec des villes moyennes ; les communes rurales n'ont été concernées que par le biais de conventions régionales ou départementales. 15 % des communes trouvent la procédure contraignante.

Avez-vous recruté un animateur depuis deux ans ?

Le pourcentage moyen de réponses affirmatives est de 6 %, mais de 60 % pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Votre commune a-t-elle accru son effort culturel depuis deux ans ?

En moyenne 20 % des communes disent oui (60 % pour les villes de plus de 5 000 habitants). 20 communes précisent que leur effort n'est pas lié à la décentralisation. 85 % ont privilégié les activités traditionnelles (musique, bibliothèque, aide aux associations) et 15 % ont choisi des formes nouvelles (discothèque, vidéo-thèque, cinéma itinérant, écomusée) le plus souvent dans le cadre d'une convention.

Réflexions conclusives

L'ensemble des réponses ci-dessus analysées montre que la décentralisation n'est pas encore vraiment perçue au niveau communal (contrairement au niveau départemental où les élus ont la responsabilité directe de l'exécutif), mais surtout qu'elle entraîne des modifications dans les errements administratifs dont les avantages sont souvent compensés par des inconvénients.

En particulier, la réduction des délais d'approbation des décisions municipales n'apparaît guère, car la loi transférant certaines compétences totalement, l'Etat veut conserver un droit de contrôle et peut intervenir auprès des tribunaux pour arrêter une décision qu'il estime illégale. Avant de passer à l'exécution d'une mesure ou d'un projet même mineur, il faut s'assurer qu'aucun recours contentieux ne sera formé par le commissaire de la République, ce qui se traduit par un délai du même ordre que le délai antérieur d'approbation.

Par ailleurs, pour assurer des compétences transférées, il faut un personnel compétent. Certes, la loi dit que le personnel de l'Etat est mis à la disposition des communes gratuitement, mais cette clause soulève quelques problèmes dans son application : conventions à conclure, éloignement des bureaux, répartition du temps de travail entre de multiples communes. Il est donc difficile d'éviter un certain renforcement du personnel municipal, même si, comme dans notre commune, une bonne entente règne entre la Direction Départementale de l'Équipement et nos services. L'Etat transfère des compétences, mais n'a pas simplifié les procédures...

Enfin, le financement des nombreux équipements souhaités, de même que celui du fonctionnement et de l'entretien de ceux qui existent, reste toujours difficile à établir, particulièrement en période de récession et d'austérité. Suivant les errements en vigueur depuis de nombreuses décades, ce financement a toujours été partagé entre la commune, le département, la région ou l'Etat, sous forme de subventions spécifiques ou globales. La décentralisation implique que les subventions spécifiques soient remplacées par des subventions globales non affectées, mais en période de rigueur, il est probable que leur total tendra à diminuer. Prendre la décision plus pleinement au plan local ou exercer le contrôle a posteriori par un juge administratif ne résoud pas le problème...

André HERZOG

maire adjoint
chargé de l'urbanisme,
du plan d'équipement,
des opérations foncières, immobilières,
de la gestion du patrimoine communal.



ACTIVITÉ COMMERCIALE

Les marchés

L'activité commerciale à Sceaux se concentre autour de trois pôles d'attraction dont l'importance, l'emplacement et l'ancienneté sont la conséquence de l'urbanisation des quartiers de la ville éloignés les uns des autres.

C'est d'abord le centre commercial du Centre, correspondant au développement du vieux Sceaux, groupé à proximité de son église, et qui va de l'église à la place Charles-de-Gaulle. C'est ensuite le centre commercial des Quatre-Chemins, qui s'est normalement institué en même temps que la ville s'étalait vers l'Ouest.

C'est enfin le centre commercial des Blagis, le dernier né, naturellement installé pour satisfaire les besoins d'une agglomération nouvelle à l'écart de tout autre centre commercial.

Chacun de ces centres commerciaux possède son marché couvert.

Le marché du Centre, avant qu'il ne soit implanté au 66 rue Houdan a d'abord été établi en bas et au Sud de l'Allée d'Honneur, à l'emplacement actuel du Petit-Chambord après qu'il eut été transféré de Bourg-la-Reine à Sceaux à la fin du XVII^e siècle.

Géré par la ville depuis le 1^{er} janvier 1936 suivant le mode dit « en régie », le marché du Centre abrite aujourd'hui 43 marchands permanents dont la plupart (86 %) vendent des denrées alimentaires et une quinzaine de « volants » qui s'installent aux abords du marché en fonction des places disponibles et dont la presque totalité tient des éventaires de marchandises d'usage courant. Les uns et les autres payent une redevance en fonction de l'importance de leur étalage.

Placé sur l'axe principal et en plein cœur de la ville, le marché du Centre est un marché très

vivant et très fréquenté des Scéens et des habitants des communes voisines.

Il est ouvert de 8 h à 13 h tous les mercredi et samedi.

Le marché dit « de Robinson » installé aux Quatre-Chemins aux confins des communes de Sceaux, Châtenay-Malabry et du Plessis-Robinson, était initialement disposé le long du trottoir de l'avenue Jules-Guesde dans des conditions peu pratiques et dangereuses. Il a été inauguré sur son emplacement actuel, avenue Jules-Guesde, par M. Guldner, le 17 octobre 1971.

Exploité en concession par les établissements Géraud depuis 1960, le marché de Robinson est un marché couvert qui compte 11 comptoirs de vente presque exclusivement constitués de commerces d'alimentation.

Les consommateurs en approuvent et apprécient l'existence mais sa position excentrique et isolée ne favorise pas une fréquentation importante. Consommateurs et commerçants souhaiteraient que le marché s'installât en bordure de la rue Houdan, le long du parking, entre l'avenue de la Gare et la station service.

Il est ouvert de 8 h à 13 h tous les jeudi et dimanche.

Le marché des Blagis, à son origine, a été un marché forain créé à l'angle des rues du Docteur-Roux et de Bagneux, en 1953.

Pour satisfaire les besoins de la population des Blagis, subitement accrue à la suite de l'érection, de 1959 à 1960, d'un grand ensemble immobilier groupant 800 logements, le marché s'avérait insuffisant. A son implantation au

milieu de la nouvelle agglomération, il lui fut préféré la construction du centre commercial que l'on connaît et le marché fut transféré en 1961 à l'angle de la rue du Docteur-Roux et de l'avenue Georges-Clemenceau. Depuis 1971, le marché des Blagis est devenu un marché couvert inséré dans l'édifice du Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux » construit cette année-là.

Comme le marché de Robinson, le marché des Blagis est exploité en concession par les établissements Géraud. Comme lui, il souffre de son éloignement du centre commercial qui ne favorise pas son expansion, en dehors de la clientèle locale qui lui est attachée.

Actuellement, le marché des Blagis comprend 15 commerçants permanents et une dizaine de « volants » qui s'installent de part et d'autre de la rue du Docteur-Roux.

Il est ouvert de 8 h à 13 h les mardi, vendredi et dimanche.

Cependant, malgré les ennuis signalés et pour lesquels des remèdes sont à l'étude, l'existence des trois marchés de Sceaux revêt une grande importance. Constitués de commerçants assidus dont certains sont là depuis plusieurs générations, ils font partie des éléments qui concourent à l'animation de la ville. Associés à l'ensemble des commerces permanents, ils créent cette activité commerciale qui est un des attraits de notre cité.

André BENOIT
maire adjoint,
chargé des marchés de produits



MM. André Benoit et Jean-Louis Oheix, maires adjoints, Pierre Ringenbach, maire de Sceaux, devant l'éventaire de M. Boinet, 1^{er} prix au marché du Centre.

Comme chaque année, un concours d'étalages a eu lieu dans les trois marchés les 22, 23 et 24 décembre 1983.

C'est le 14 janvier 1984, au cours d'un apéritif à l'ancienne mairie, réunissant membres du jury et commerçants que M. le maire prononça une courte allocution après avoir remis les prix aux lauréats suivants :

- **marché du Centre** :
1^{er} prix : M. Boinet, 2^e prix : M. Kouprianoff,
3^e prix ex-aequo : MM. et Mmes Le Corre et Verdot ;
- **marché de Robinson** :
2^e prix ex-aequo : M. Gomes et M. et Mme Chatel ;
- **marché des Blagis** :
1^{er} prix : M. Boistay, 2^e prix : M. Bragulat.



Le jury passe devant le comptoir de M. Verdot, 3^e prix ex-aequo avec M. et Mme Le Corre, au marché du Centre.



POUR VOTRE INTÉRIEUR

A VOTRE SERVICE

**sol modern
intertapis**

**SPÉCIALISTE CONSEIL
EN DÉCORATION**

TAPIS • MOQUETTE • TEXTILES MURAUX
TISSUS • VOILAGES

61, Avenue de la Division-Leclerc — nationale 20
92160 ANTONY - Tél. 666 00 05

papiers peints
peintures
revêtements de sol

devis sur demande
présentation à domicile
installation

**INSTITUT
NATIONAL
DU TAPIS**



LA SÉCURITÉ À SCEAUX

La gendarmerie départementale à Sceaux

La gendarmerie est relativement mal connue dans l'agglomération parisienne et dans les départements de la « petite couronne ». Pourtant elle est présente partout. Elle est présente à Sceaux, dans ses locaux actuels depuis le 1^{er} avril 1870, comme elle l'est sur l'ensemble du territoire national. Cette présence revêt toutefois une certaine particularité en milieu urbain.

L'ubiquité de la gendarmerie départementale est un principe affirmé par des textes anciens pour lui permettre d'assumer des missions variées. Elle est réalisée par un maillage continu du territoire qui englobe la ville de Sceaux.

L'article 1^{er} de la « charte » de la gendarmerie (la loi du 28 germinal An VI) dispose que « *le corps de la gendarmerie nationale est une force instituée pour assurer dans l'intérieur de la République le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Une surveillance continue et répressive constitue l'essence de son service* ». Ces principes sont repris par l'article 1^{er} du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation et le service de la gendarmerie : « *la gendarmerie est une force instituée pour veiller à la sûreté publique et pour assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Une surveillance continue et répressive constitue l'essentiel de son service. Son action s'exerce dans toute l'étendue du territoire, quel qu'il soit, ainsi qu'aux armées. Elle est particulièrement destinée à la sûreté des campagnes et des voies de communication* ».

Les missions de la gendarmerie, et de la gendarmerie départementale en particulier, comprennent des missions de police, des missions militaires et des missions diverses. Au sein des missions de police, on distingue essentiellement la police judiciaire (constatation des infractions à la loi pénale, rassemblement des preuves et recherche des auteurs) et la police administrative, visant au maintien de l'ordre public et englobant des domaines aussi divers que la police de la circulation, les polices municipale, rurale, des étrangers, la protection civile et les secours, etc.

Pour faire face à ces missions variées, la structure de la gendarmerie départementale réalise un maillage continu du territoire national (que l'on retrouve à Sceaux) puisque chaque canton est en principe doté d'une brigade de gendarmerie, soit 3 676 au total.

Toutes les brigades d'un arrondissement sont regroupées au sein d'une compagnie, et toutes les compagnies d'un département au sein d'un groupement. Cette organisation calquée sur le découpage administratif se poursuit ainsi schématiquement jusqu'à l'échelon

national. La gendarmerie départementale comprend en outre des formations spécialisées : unités de recherches, pelotons motocyclistes, unités d'autoroute, pelotons de gendarmerie de haute montagne et pelotons de gendarmerie de surveillance en montagne, sections aériennes.

Ce maillage se retrouve à Sceaux : cette ville, autrefois chef-lieu d'un arrondissement de la Seine, abrite une compagnie sise 4, rue du Maréchal-Joffre. La compagnie regroupe les douze brigades de l'arrondissement d'Antony sous le commandement d'un officier supérieur. A Sceaux même se trouvent une brigade territoriale comprenant dix hommes, commandée par un adjudant-chef, et une brigade des recherches, spécialisée dans la police judiciaire, ayant le même effectif et étant également commandée par un adjudant-chef.

Cette organisation, apparemment traditionnelle, revêt toutefois une certaine particularité en milieu urbain.

Celle-ci tient à l'existence d'un régime dit de police d'Etat, lequel entraîne un certain nombre de conséquences pour « l'usager » de la gendarmerie.

Le régime de police d'Etat tel qu'il existe actuellement est un concept relativement récent puisqu'il semble remonter à la loi municipale du 5 mai 1855 qui dispose : « *Dans les communes chefs-lieux de département, dont la population excède quarante mille âmes, le préfet remplit les fonctions de préfet de police, telles qu'elles sont réglées par les dispositions actuellement en vigueur de l'arrêté des consuls du 12 messidor An VIII* ». En substance, ce texte ne laisse aux maires des communes considérées que les attributions de stricte police municipale, notamment en matière de « *sûreté et de liberté de passage sur la voie publique* ». Avec des vicissitudes diverses, ce système s'est étendu et a été consacré par la loi du 23 avril 1941, qui l'étend à toutes les communes de plus de 10 000 habitants. Il faut noter enfin que ce seuil de 10 000 habitants n'est plus retenu par le texte le plus récent en la matière (l'article 88 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983) qui confie le soin de fixer le seuil démographique à un décret en Conseil d'Etat.

Ce concept récent est en outre complexe, car il résulte de l'amalgame et de l'indifférenciation entre plusieurs notions : l'institution d'un régime de police d'Etat correspond tout d'abord à un transfert de certains pouvoirs de police du maire à l'Etat, c'est-à-dire actuellement au commissaire de la République dans le département, ou à son délégué. Les pouvoirs de police, ainsi transférés, sont énumérés par l'article L. 132-8

du Code des communes, modifié par la loi précitée du 7.01.1983 : il s'agit du « *soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique* », tel qu'il est défini par l'article L 131-2 2° du Code des communes, et de la « *charge du bon ordre quand il se fait occasionnellement de grands rassemblements d'hommes* ». L'article L 183-1 confie en outre aux commissaires de la République dans les départements de la petite couronne la charge de la police de la voie publique sur les routes à grande circulation.

Une seconde notion, concerne le personnel de police, autrement dit les moyens : lorsque le régime de police d'Etat est institué, il y a transformation des services et personnels municipaux en services et personnels d'Etat. Ce principe est constant depuis la loi du 23 avril 1941, tout en n'empêchant pas nombre de communes soumises au régime de police d'Etat de continuer à recruter et à employer des gardiens municipaux.

Enfin, troisième notion amalgamée, celle d'une exclusivité de compétence de la police nationale en matière de sécurité publique lorsque le régime de la police d'Etat est institué. Cette exclusivité ne repose sur aucun texte, et correspond en fait à un *modus vivendi* entre police et gendarmerie pour les zones considérées, tenant à des questions d'effectifs.

Cette particularité étant exposée dans ses grandes lignes, il convient pour finir d'examiner quelles en sont les conséquences pour l'utilisateur du service public de la gendarmerie.

En zone de « *police étatisée* » la gendarmerie conserve sous la direction du Parquet, la plénitude de ses attributions en matière de police judiciaire. De même, elle continue à remplir les missions militaires et à assurer les concours aux divers ministères. En revanche, tout ce qui ressortit à la police administrative, et notamment police de la circulation, police sanitaire, services d'ordre, protection et secours, incombe dans ce cas aux services de la police nationale.

Pour résumer, le Scéen pourra s'adresser indifféremment à la gendarmerie ou à la police s'il est victime d'un délit contre sa personne ou contre ses biens.

Précisons enfin que ce choix, une fois effectué et concrétisé par le dépôt d'une plainte, ne peut plus être modifié, sauf décision contraire du Parquet.



**Chef d'Escadron
DE RASPIDE**

commandant la compagnie de Sceaux

ambulances ☎ 631.69.22
Santé - Confort - Service
Vente et location
de cannes et béquilles • Matériel médical
NUIT et JOUR
Service municipal - Toutes distances
175, rue de la Porte de Trivaux 92140 CLAMART

MIROITERIE 102
ateliers et bureaux ANTONY Raymond DJIAN
102, avenue Aristide-Briand - Tél. 666.09.66/666.17.23/237.23.10
survitrage • double vitrage • menuiserie aluminium • aluminier technal
VITRERIE - DÉTAIL - ENTRETIEN - ENCADREMENTS

LA SÉCURITÉ À SCEAUX

Les accidents de la circulation à Sceaux

Assurer un degré élevé de sécurité dans les déplacements des habitants de notre ville constitue un des éléments essentiels de la politique que la municipalité entend mener.

Mais avant d'être en mesure de définir les actions qu'il faudra entreprendre, il est nécessaire de connaître la situation.

A cet égard, les renseignements dont nous disposons sont ceux qui sont rassemblés par le commissariat de police et qui portent sur les accidents ayant provoqué des victimes ou des conséquences matérielles importantes.

Au cours des 18 derniers mois, on recense ainsi 125 accidents, dont 7 purement matériels.

Ils ont provoqué 1 tué, 10 blessés graves et 145 blessés légers et ont donné lieu à 57 décisions de suspension du permis de conduire.

L'évolution semble aller dans le bon sens, comme le montre le tableau ci-après, mais la période de référence est courte.

On voit ainsi que les mois d'hiver sont les plus dangereux en raison certainement des intempéries et des conditions de visibilité médiocres le matin et le soir.

Si on compare les 2^e semestres 1982 et 1983, on constate une réduction du nombre des accidents de 46 à 36, et des victimes de 62 à 42. Souhaitons que cette évolution se poursuive.

Si on reprend les accidents graves, ils concernent :

— quatre piétons dont deux atteints en dehors d'un passage protégé (un tué, un blessé grave) par une voiture légère ; deux autres sur un passage (deux blessés graves), l'un par une voiture légère, l'autre par une camionnette ;

— trois cyclomotoristes, blessés graves, dont deux atteints par une voiture légère, le troisième par un autre cyclomoteur ;

— un motocycliste, blessé grave, au cours d'une collision avec une voiture légère ;

— trois automobilistes, blessés graves, l'un au cours d'une collision avec un camion, les deux autres à l'occasion de la collision de leur véhicule avec un obstacle matériel.

	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
Nombre d'accidents												
1982	—	—	—	—	—	—	3	5	7	11	11	9
1983	10	7	9	5	8	4	4	4	8	9	7	4
Nombre de victimes												
1982	—	—	—	—	—	—	7	10	9	16	11	9
1983	11	8	13	6	8	6	6	6	9	10	7	4
Nombre de suspensions de permis de conduire												
1982	—	—	—	—	—	—	1	2	5	5	6	4
1983	5	4	2	2	—	3	2	4	2	4	4	2

Les lieux et heures d'accident

Ils sont bien sûr en corrélation étroite avec la densité de la circulation. Plus de la moitié des accidents se produisent sur des voies de transit qui traversent ou bordent Sceaux, et d'abord sur l'axe Est-Ouest : Colbert, Camberwell, Houdan (30 % des accidents environ), puis l'axe Sud-Nord : Cherrier, Cauchy, Voltaire, Fontenay (12 %), la RN 20 (6 %) surtout au carrefour avec l'avenue de la Duchesse du Maine, et l'axe Bourg-la-Reine, Perrin, Langevin (6 %). Les autres lieux sont très dispersés.

En ce qui concerne les moments de la journée, trois accidents sur quatre ont lieu en plein jour ; le dernier quart se partage à égalité entre des accidents survenus la nuit, soit en début ou fin de journée, soit en pleine nuit.

Cette description permet donc de se faire une idée de la situation récente dans le domaine de la sécurité des déplacements dans notre ville. Il n'est pas possible de dire si elle est meilleure ou pire que dans les communes voisines, car les études comparatives devraient pouvoir prendre en compte les densités de circulation.

Mais le nombre des victimes est en soi suffisamment important pour nous inciter à « faire quelque chose », même si, comme on a pu le voir, c'est au niveau des individus, plus qu'à celui de la collectivité, que les comportements doivent être corrigés pour réduire l'inattention, la négligence et l'égoïsme.

Les causes d'accident

Elle ne peuvent pas toujours être précisées. Parmi les 93 accidents (sur 125) pour lesquels existe le renseignement, on relève les motifs suivants par ordre décroissant de fréquence :

- priorité non cédée 34 (36,5 %)
- non maîtrise du véhicule 18 (19,3 %)
- non respect de feux de signalisation ou des « Stop » 16 (17,2 %)
- changement de direction non signalé 7 (7,5 %)
- traversée des piétons hors passage 4 (4,3 %)
- vitesse excessive 3 (3,2 %)

On voit ainsi que les causes d'accident que l'on peut regrouper dans la catégorie « non respect de la signalisation et des règles de priorité » représentent plus de la moitié du total.

Par contre, les accidents provoqués par une vitesse excessive sont relativement peu nombreux ; mais, en ville, la notion de vitesse est souvent très relative.

Les modes de déplacement

Il est intéressant également d'essayer de voir qui est impliqué dans ces accidents. Si on classe les résultats par degré décroissant d'exposition au risque on obtient les résultats suivants :

	Piétons	Cyclos	Motos	Voitures légères	Bus	Poids lourds	Obstacles matériels	Nombre d'accidents
Piétons	—	3	—	18	—	1	—	22
Cyclomoteurs	3	1	1	28	1	—	—	34
Motos	—	1	—	9	—	—	—	10
Voitures légères	18	28	9	50	1	1	11	118
Autobus	—	1	—	1	—	—	—	2
Poids lourds	1	—	—	1	—	—	—	2

Claude COLLET
maire adjoint
chargé de la sécurité



A.S.F.

BLINDAGES • ALARMES



POINTS FORTS

Produits serrures fichet

Tél. 702.57.61/79.02

12, avenue des Quatre-Chemins
92290 CHÂTENAY-MALABRY

COFFRES-FORTS SICLI

PEINTURES
PAPIERS PEINTS et TISSUS
DÉCORATION — RAVALEMENT

L. bourgoin

13, rue Eugène-Varlin — 92290 CHATENAY

DEVIS GRATUITS

702.59.17 et 631.81.82 24 h sur 24

AFFAIRES CULTURELLES

Harmonie municipale

Il est difficile de retracer l'histoire des sociétés musicales de Sceaux (symphonies et fanfares) qui ont connu des fortunes diverses et subi de rudes épreuves. La création de la fanfare se situe, semble-t-il, aux environs de 1893. Dans son existence elle a eu des heures de gloire, en particulier la coupe de Paris, au grand prix des musiques de kiosques de la ville de Paris, le 17 juin 1962 aux Champs-Élysées (voir photo ci-contre, extraite du bulletin municipal n° 11 du 3^e trimestre 1962).

Le but d'une harmonie est d'entretenir et de développer le goût musical et la formation pour tous les âges, de donner des concerts, d'animer la ville. Elle est l'occasion de se retrouver dans une atmosphère de franche camaraderie pour tous ceux qui veulent bien consacrer une partie de leurs loisirs à la musique.

Aujourd'hui, le conseil municipal projette de redonner un nouveau départ à la Société municipale des tambours et clairons de Sceaux et invite les personnes intéressées à se faire connaître au service culturel, Hôtel de ville, tél. 661 29 50, poste 308.

Sceaux remporte la Coupe de Paris



La Société Municipale des Tambours et Clairons qui, sous la direction de son chef, M. Jacques Jonqué, a été classée deuxième du Grand Prix des musiques de Kiosque de la Ville de Paris, organisé le dimanche 17 juin 1962 aux Champs-Élysées. Photo RAY GILL

Faïence et porcelaine



La commission des Affaires culturelles municipale de Sceaux souhaite organiser une exposition sur la faïence et la porcelaine de Sceaux/Bourg-la-Reine, principalement avec des collections privées.

Pour cela, nous proposons aux personnes qui s'intéressent à leur histoire, ainsi qu'à celles qui possèdent des pièces de collection, de se faire connaître. Prochainement nous les inviterons à une rencontre autour de leur passion commune pour ébaucher le projet de cette exposition.

Service culturel, Hôtel de ville 92331 Sceaux Cedex. Tél. 661 29 50, poste 308.

Photo ci-contre :

Soupière et son présentoir « en baroc » du XVIII^e siècle, de la manufacture de Sceaux. Musée de l'Île-de-France.

MENUISERIE • ÉBÉNISTERIE
BOIS DÉTAIL

Ets CHATEAU

86, rue Houdan (rue piétonne) - 92330 SCEAUX ☎ 661.01.25

RESTAURATION DE MEUBLES ANCIENS

L'HIRONDELLE

16, place du Général de Gaulle - Sceaux

Remises progressives
LISTES DE MARIAGE

tél. 702 68 60 arts de la table • cadeaux

9^e Cross de la Ville de Sceaux

La rançon du succès

Avec 1 620 inscriptions enregistrées (dont plus de 800 entre 16 h et 19 h le vendredi précédant l'épreuve), environ 1 450 coureurs au départ et 1 231 classés, les organisateurs du 9^e Cross de la Ville de Sceaux, qui s'est déroulé le dimanche 12 février, ont eu à faire face aux difficultés créées par une progression d'environ 50 % du nombre des concurrents.

Que ce soit en ce qui concerne la saisie informatique (*), l'organisation des départs, la récupération des dossards à l'arrivée ou l'établissement des différents classements, cet afflux de participants a entraîné quelques flottements, somme toute aisément surmontés, même lorsqu'il a fallu, pour certaines courses, déplacer la ligne de départ du carrefour Penhièvre/Houdan, trop exigü, à la prairie du jardin de la Ménagerie.

Un faux départ — résultat d'une mauvaise plaisanterie — a même été pris par une partie des benjamins qui ont ainsi effectué deux fois le parcours, ce qui a pu fausser le véritable résultat de la course.

En tout cas, l'ambiance était chaleureuse malgré le froid ; le public, lui aussi, était nettement plus nombreux que d'habitude.

Breloque-souvenir : pas d'oubliés

Compte tenu de la forte augmentation du nombre de participants, les organisateurs n'ont pas disposé d'un nombre suffisant de breloques-souvenir pour en remettre à chaque concurrent classé.

(*) Lourde, compte tenu du nombre d'informations à enregistrer pour pouvoir établir les classements par équipe, les challenges du nombre et celui des familles.



Le départ des minimes filles dans le jardin de la Ménagerie.



Une grande réunion de familles à l'arrivée des plus petits.



Spectaculaire départ des seniors dans la plaine de l'Orangerie du parc de Sceaux.

9^e Cross de la Ville de Sceaux

Priorité a été donnée aux jeunes mais **les adultes (seniors et vétérans, hommes ou femmes) ont maintenant la possibilité de retirer la breloque qui leur revient** au Comité des fêtes (Service des relations publiques de la mairie).

Du bon travail

Lors de la remise des prix, honorée par la présence de M. Bérard, sous-préfet d'Antony, et de M. Caradec, inspecteur de la Jeunesse et des Sports, représentant Mme Arnaud, directeur départemental, hommage a été rendu par M. Ringenbach, maire de Sceaux, et M. Oheix, maire adjoint, à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, avaient contribué à l'organisation de cette importante manifestation de sport populaire : la police et la Croix-Rouge, les professeurs d'éducation physique et sportive des établissements scolaires de la ville dont le « *professionnalisme* » a fait merveille à l'arrivée, les bénévoles du Comité des fêtes et les membres du personnel communal affectés aux tâches si importantes de mise en place du parcours ou de fonctionnement de l'outil informatique.

Monsieur le Maire devait enfin adresser aux responsables de l'organisation, MM. Richard Lecomte, conseiller municipal, président du Comité municipal des fêtes et Jack Bonté, maire adjoint, président de l'Office Municipal des Sports, les félicitations de la municipalité et ses encouragements pour qu'en 1985, le 10^e anniversaire du Cross de Sceaux soit dignement fêté.

A l'année prochaine

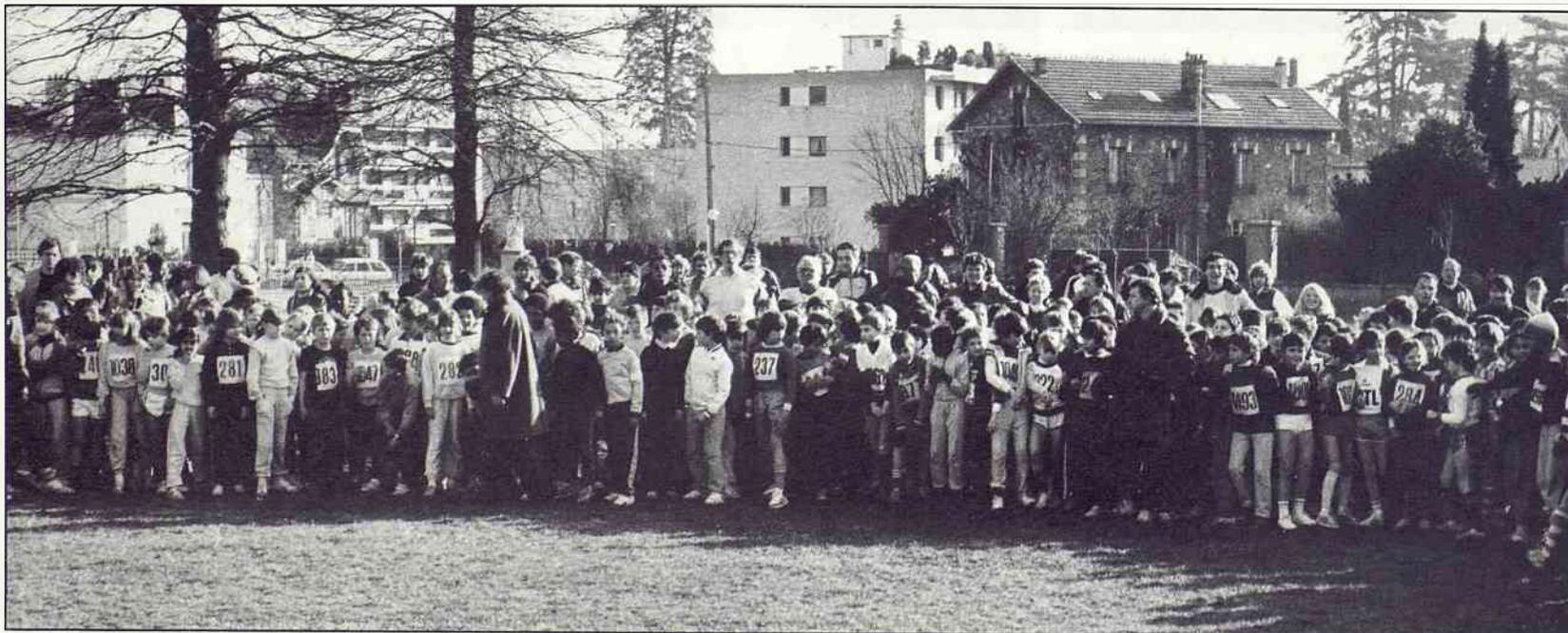
A cet égard, il est vraisemblable que, pour tenir compte de l'augmentation des effectifs, certaines dispositions nouvelles seront prises : déplacement définitif du lieu de départ de plusieurs catégories, modification des horaires de départ par avancement dans la matinée des courses réunissant le plus de coureurs, de manière à disposer plus tôt des résultats, modification éventuelle de divers points du règlement, etc. Rien ne sera négligé pour améliorer ce qui peut l'être ; dans cet esprit, toutes les suggestions sont les bienvenues.



Remise des prix en présence de M. le sous-préfet d'Antony et de M. le maire. On reconnaît, de gauche à droite, MM. Oheix, Philippe, Herzog, maires adjoints, M. Ringenbach, maire de Sceaux, MM. Bonté et Poulain, maires adjoints, M. Bérard, sous-préfet, et M. Caradec, inspecteur de la Jeunesse et des Sports.



Interview-express d'un jeune concurrent à qui MM. Jack Bonté, maire adjoint, président de l'OMS, et Richard Lecomte, conseiller municipal, président du comité des fêtes, remettent une médaille bien méritée.



Fiévreuse attente avant le départ des poussins et des poussines.

9^e Cross de la Ville de Sceaux

RÉSULTATS COMPLETS

POUSSINES

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- Huard V.
- Lecomte F.
- Biocco E.
- de Montaigne M. E.
- Niagane M.
- Burlot I.
- Murlan C.
- Jouet G.
- Lefèvre C.
- Creplet L.
- Abizanda S.
- Debonneuil A.
- Barbet C.
- Deverchère E.
- Oudar C.
- Michel C.
- Luche V.
- Dobremel C.
- Duiac F.
- Chane Alune E.
- Galiprino S.
- Bonot A. S.
- Mezzi L.
- Jumel A.
- Lecocleur B.
- Serre C.
- Lacombe M.
- Atlia A.
- Zimouche N.
- Marie J.
- Baudy S.
- Dupay A. F.
- Samson L.
- Chauvigne H.
- Selloumi N.
- Duquesnoy N.
- Poirel E.
- Duchêne C.
- Jacobzone C.
- Carteron S.
- Morloisse M.
- Djellali N.
- Cupsa A. M.
- Demoule P.
- Bakayoko M.
- de Gerondo I.
- Mbae M.
- Chourraqui C.
- Boulanger V.
- Malbel de Breuil N.
- Baron S.
- Guegand E.
- Samson F.
- Le Du I.
- Lecuir S.
- Cocher M.

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

- École Marcel-Cachin
- École du Centre
- Externat Jeanne-d'Arc
- École des Renards

CHALLENGE DU NOMBRE

- Externat Jeanne-d'Arc
- École Marcel-Cachin
- École du Centre
- École des Renards

POUSSINS

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- Jammes J. F.
- Tchuyang D.
- Gouillot S.
- Rives S.
- Baufume G.
- Louis J.
- Tirel F.
- Murlan F.
- Kerbrat L.
- Castels F.
- Hemmings C.
- Bonnard T.
- Chevassus A.

- Hirtz S.
- Joffroy O.
- Gammet M.
- Martin J.
- Vasseur X.
- Schein N.
- Bernon L.
- Heimbürger H.
- Éléart T.
- Dusquesnoy B.
- Chou V.
- Boucher R.
- Lefèvre D.
- Jacob N.
- Michas O.
- Salle J.
- Rocher G.
- Mermel S.
- Waksman C.
- Akle G.
- de Boissieu L.
- Mallie C.
- Marchand S.
- Rigot C.
- Tinard C.
- Bertrand S.
- Sorel G.
- Varin S.
- Joncour A.
- Koulander C.
- Houssin F.
- Boutin N.
- Serres E.
- Lolas C.
- Djelloul M.
- Gutman F.
- Baratte P.
- Nadeau F.
- Falisse S.
- Venturi R.
- Crubezy A.
- Leroy T.
- Renoult S.
- Peron J. Y.
- Dugimont A.
- Jorjelli N.
- Putegnat F.
- Verhooghe A.
- Merlin F.
- Laburthe A.
- Dauvin C.
- Piche J.
- Hirtz J.
- Oheix J.
- Méry R.
- Soubret O.
- Panic D.
- Temam E.
- Marie G.
- Luc T.
- Evreux S.
- Camboley N.
- Lachkar T.
- Faure M.
- de Baudoin F.
- Nadaou N.
- Roche J. N.
- Truille J.
- Tosoni A.
- Morand N.
- Mahuzier P.
- Sarlotti A.
- Morin O.
- Poirier S.
- Migus S.
- Martin F.
- Poutiers C.
- Portet J. F.

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

- École du Centre
- École Marcel-Cachin
- École de rugby
- École des Renards
- Externat Jeanne-d'Arc

CHALLENGE DU NOMBRE

- École du Centre
- École Marcel-Cachin
- Externat Jeanne-d'Arc
- École de rugby
- École des Renards

BENJAMINS

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- Gueneron V. M.
- Dorivar C.

- Dumas M. B.
- Chaufour A.
- Grégoire L.
- Johnson O.
- Piéjus M.
- Fournier V.
- Goualin E.
- Hartmann A. L.
- Bordon C.
- Maillard M.
- Sevenier M.
- Baccheretti D.
- Meux I.
- L'Huillier E.
- Lebois P.
- Sanchez A.
- Jouet A.
- Pourcelot S.
- Campini R.
- Lasisz T.
- Dalby C.
- Dilman V.
- Pilard N.
- Colau M.
- Vandroy M. A.
- Tellier C.
- Di Mattéo M.
- de Léon J.
- Barc F.
- Baccheretti S.
- Burlot S.
- Lagues S.
- Bonot V.
- Massotte C.
- Balhou E.
- Guillemin L.
- Maillard C.
- Justin V.
- Le Guezic A.
- Groyer N.
- Dellon C.
- Nouri A.
- Lepetitcorps I.
- Moury D.
- Bouderghouma A.
- Dumont d'Ayot S.
- Papeloff A.
- De Seixas S.
- Thévenet J. M.
- Félicité K.
- Gravenhorst N.
- Pasquet C.
- Jacob N.
- Maric T.
- Yver H.
- Deshayes N.
- Seyve F.
- Ohana S.
- Kaid S.
- Esnaud E.
- Deschamps J.
- Daunay G.
- Kerbrat S.
- Michel S.
- Cotillon C.
- Jaffroy G.
- Balloche E.
- Pouschat C.
- Viel L.
- Akle F.
- Piellard K.
- Bicheron S.
- Lecherrier H.
- Boussin M. S.
- Balasko E.
- Hoche C.
- Boucher A.
- Jakubowicz M.
- Deparis H. B.
- Bedoian E.
- Villepoux S.
- Delemme M.
- Raigneau F.
- Hazan D.
- Thirriot S.
- Flot M. S.
- Chapalain C.
- Viel M.
- Georget V.
- Ribes S.
- Barron A.
- Lavalette A.
- Audrin I.
- Perbeau S.
- Meyer A.

BENJAMINS

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- Coudin T.
- Arnoult C.
- Baillergeau E.
- Peraud J.
- Grassi S.
- Grasset Y.
- Feige G.
- Guichemerre J. P.
- Tamayo Y.
- Graciannette N.
- Fournier A.
- Gallibour R.
- Pierre F.
- Biocco G.
- Dumont S.
- Ferrey X.
- Philiis D.
- Martins O.
- Cousin C.
- Brown H.
- Quinell C. S.
- Bletsas D.
- Chapuis M.
- Bonnard M.
- Lapique A.
- Fines D.
- Jacquet
- Ponsin A.
- Thévenet J. M.
- Ribeiro P.
- De Seixas P.
- Leroy T.
- Hoogstoel P.
- Joffroy N.
- Françoise F.
- Pasquet D.
- Louap P.
- Aupetit J. M.
- Touzeau E.
- Lesourd R.
- De Souza A.
- Abbou L.
- Michel S.
- Perthuisot A.
- Catry F.
- Ruel C.
- Piche G.
- Regnier D.
- Nouaille-Degeorge R.
- Biaussat L.
- Langlois S.
- Delome A.
- Jacob S.
- L'Huillier D.
- Brenugat
- Bletsas P.
- Maréchal L.
- Boulanger H.
- Joncour F.
- Lavaleix S.
- Haussauer S.
- Selloumi A.
- Germain E.
- Saint-Éloi C.
- Barradas J.
- Guillet G.
- Labati L.
- Bernard P.
- Lemerle P.
- Lopez M.
- Debeauve M.
- Deshayes L.
- Drillon S.
- Gauriat A.
- Bernard M. O.
- Chapuis J.
- Mahdoune N.
- Jacquetin X.
- Che D.
- Pires D.
- Lasser H.

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

- Externat Jeanne-d'Arc
- Lycée Lakanal
- Lycée Marie-Curie
- École du Centre

- Paris Université Club
- Collège de la Madone
- École Marcel-Cachin

CHALLENGE DU NOMBRE

- Externat Jeanne-d'Arc
- Lycée Marie-Curie
- École du Centre
- Lycée Lakanal
- Collège La Madone
- École Marcel-Cachin
- Paris Université Club

BENJAMINS

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- Coudin T.
- Arnoult C.
- Baillergeau E.
- Peraud J.
- Grassi S.
- Grasset Y.
- Feige G.
- Guichemerre J. P.
- Tamayo Y.
- Graciannette N.
- Fournier A.
- Gallibour R.
- Pierre F.
- Biocco G.
- Dumont S.
- Ferrey X.
- Philiis D.
- Martins O.
- Cousin C.
- Brown H.
- Quinell C. S.
- Bletsas D.
- Chapuis M.
- Bonnard M.
- Lapique A.
- Fines D.
- Jacquet
- Ponsin A.
- Thévenet J. M.
- Ribeiro P.
- De Seixas P.
- Leroy T.
- Hoogstoel P.
- Joffroy N.
- Françoise F.
- Pasquet D.
- Louap P.
- Aupetit J. M.
- Touzeau E.
- Lesourd R.
- De Souza A.
- Abbou L.
- Michel S.
- Perthuisot A.
- Catry F.
- Ruel C.
- Piche G.
- Regnier D.
- Nouaille-Degeorge R.
- Biaussat L.
- Langlois S.
- Delome A.
- Jacob S.
- L'Huillier D.
- Brenugat
- Bletsas P.
- Maréchal L.
- Boulanger H.
- Joncour F.
- Lavaleix S.
- Haussauer S.
- Selloumi A.
- Germain E.
- Saint-Éloi C.
- Barradas J.
- Guillet G.
- Labati L.
- Bernard P.
- Lemerle P.
- Lopez M.
- Debeauve M.
- Deshayes L.
- Drillon S.
- Gauriat A.
- Bernard M. O.
- Chapuis J.
- Mahdoune N.
- Jacquetin X.
- Che D.
- Pires D.
- Lasser H.

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

- Externat Jeanne-d'Arc
- Lycée Lakanal
- Lycée Marie-Curie
- École du Centre

- Richard J. A.
- Gardillou L.
- Piton L.
- Engehard D.
- Gerault C.
- Bonnet C.
- Rameau J.
- Sollet A.
- Belkheffa S.
- Berthelot M.
- Cheramy Y.
- Schamberger J. M.
- Blanquet F.
- Naddéo D.
- Trotier J. G.
- Beauval R. P.
- Billiat S.
- Deazevedo G.
- Demouron O.
- Biocco D.
- Chateau J.
- Geny L.
- Da Cunha J. F.
- Dosreis S.
- Rideau G.
- Blanchier V.
- Viard P.
- Djelloul M.
- Lucas H.
- Bourbon F.
- Fayet
- Lamboley O.
- Huard C.
- Catarino V.
- Carpentier S.
- Darmon F.
- Morel A.
- Duval P.
- Debonneuil C.
- Meyniel J.
- Voguel
- Caralay R.
- Cohadon P. F.
- David T.
- Ben Achour M.
- Leclercq P.
- Dumas R.
- Maitre E.
- Dauvergne P.
- François J. P.
- Julia B.
- Marie A.
- Bucaelle P.
- Thierry L.
- Fleurant J. P.
- Gressin A.
- Leroy B.
- Chateau E.
- Bader R.
- Darche J. M.
- Larroche E.
- Tessier D.
- Hallé F.
- Barey A.
- Chevalerey Y.
- Canton H.
- Rapp P.
- Decologne E.
- Cussac A.
- Andrieux S.
- Yvon G.
- Lesieur E.
- Boissay A.
- Deshayes J.
- Kaplan M. T.
- Panet J.
- Gernez R.
- Guyot J. F.
- Villette C.
- Llorens B.
- Jacob L.
- Ly Van Luong P.
- Thibaud V.
- Chevalier G.
- Leflaive P.
- Audic R.
- Morin F.
- Soulard T.
- Aumard A.
- Portet N.
- Bohy N.
- Momet L. W.
- Sodhari-Mian J. N.
- Mangez B.
- Grante L.
- Bernard P.
- Ouilon P.
- M'bae J. C.
- Chauvin Y.
- Limosin J. C.
- Pham T. H.
- Rigot S.

BENJAMINS

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- Coudin T.
- Arnoult C.
- Baillergeau E.
- Peraud J.
- Grassi S.
- Grasset Y.
- Feige G.
- Guichemerre J. P.
- Tamayo Y.
- Graciannette N.
- Fournier A.
- Gallibour R.
- Pierre F.
- Biocco G.
- Dumont S.
- Ferrey X.
- Philiis D.
- Martins O.
- Cousin C.
- Brown H.
- Quinell C. S.
- Bletsas D.
- Chapuis M.
- Bonnard M.
- Lapique A.
- Fines D.
- Jacquet
- Ponsin A.
- Thévenet J. M.
- Ribeiro P.
- De Seixas P.
- Leroy T.
- Hoogstoel P.
- Joffroy N.
- Françoise F.
- Pasquet D.
- Louap P.
- Aupetit J. M.
- Touzeau E.
- Lesourd R.
- De Souza A.
- Abbou L.
- Michel S.
- Perthuisot A.
- Catry F.
- Ruel C.
- Piche G.
- Regnier D.
- Nouaille-Degeorge R.
- Biaussat L.
- Langlois S.
- Delome A.
- Jacob S.
- L'Huillier D.
- Brenugat
- Bletsas P.
- Maréchal L.
- Boulanger H.
- Joncour F.
- Lavaleix S.
- Haussauer S.
- Selloumi A.
- Germain E.
- Saint-Éloi C.
- Barradas J.
- Guillet G.
- Labati L.
- Bernard P.
- Lemerle P.
- Lopez M.
- Debeauve M.
- Deshayes L.
- Drillon S.
- Gauriat A.
- Bernard M. O.
- Chapuis J.
- Mahdoune N.
- Jacquetin X.
- Che D.
- Pires D.
- Lasser H.

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

- Externat Jeanne-d'Arc
- Lycée Marie-Curie
- Lycée Lakanal
- École du Centre

- Perez M.
- Wandjt A.
- Nolin D.
- Lecomte X.
- Grisard S.
- Bakis S.
- Raigneau F.
- Guilbaud M.
- Feix V.
- Sollet B.
- Bejjadh
- Attikossi S.
- Viala J.
- Kuciel S.
- Segrestan B.
- Duval J.
- Horde J.
- Garnier J. P.
- Lasserre F.
- Demouron O.
- Biocco D.
- Chateau J.
- Geny L.
- Da Cunha J. F.
- Dosreis S.
- Rideau G.
- Blanchier V.
- Viard P.
- Djelloul M.
- Lucas H.
- Bourbon F.
- Fayet
- Lamboley O.
- Huard C.
- Catarino V.
- Carpentier S.
- Darmon F.
- Morel A.
- Duval P.
- Debonneuil C.
- Meyniel J.
- Voguel
- Caralay R.
- Cohadon P. F.
- David T.
- Ben Achour M.
- Leclercq P.
- Dumas R.
- Maitre E.
- Dauvergne P.
- François J. P.
- Julia B.
- Marie A.
- Bucaelle P.
- Thierry L.
- Fleurant J. P.
- Gressin A.
- Leroy B.
- Chateau E.
- Bader R.
- Darche J. M.
- Larroche E.
- Tessier D.
- Hallé F.
- Barey A.
- Chevalerey Y.
- Canton H.
- Rapp P.
- Decologne E.
- Cussac A.
- Andrieux S.
- Yvon G.
- Lesieur E.
- Boissay A.
- Deshayes J.
- Kaplan M. T.
- Panet J.
- Gernez R.
- Guyot J. F.
- Villette C.
- Llorens B.
- Jacob L.
- Ly Van Luong P.
- Thibaud V.
- Chevalier G.
- Leflaive P.
- Audic R.
- Morin F.
- Soulard T.
- Aumard A.
- Portet N.
- Bohy N.
- Momet L. W.
- Sodhari-Mian J. N.
- Mangez B.
- Grante L.
- Bernard P.
- Ouilon P.
- M'bae J. C.
- Chauvin Y.
- Limosin J. C.
- Pham T. H.
- Rigot S.

BENJAMINS

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- Coudin T.
- Arnoult C.
- Baillergeau E.
- Peraud J.
- Grassi S.
- Grasset Y.
- Feige G.
- Guichemerre J. P.
- Tamayo Y.
- Graciannette N.
- Fournier A.
- Gallibour R.
- Pierre F.
- Biocco G.
- Dumont S.
- Ferrey X.
- Philiis D.
- Martins O.
- Cousin C.
- Brown H.
- Quinell C. S.
- Bletsas D.
- Chapuis M.
- Bonnard M.
- Lapique A.
- Fines D.
- Jacquet
- Ponsin A.
- Thévenet J. M.
- Ribeiro P.
- De Seixas P.
- Leroy T.
- Hoogstoel P.
- Joffroy N.
- Françoise F.
- Pasquet D.
- Louap P.
- Aupetit J. M.
- Touzeau E.
- Lesourd R.
- De Souza A.
- Abbou L.
- Michel S.
- Perthuisot A.
- Catry F.
- Ruel C.
- Piche G.
- Regnier D.
- Nouaille-Degeorge R.
- Biaussat L.
- Langlois S.
- Delome A.
- Jacob S.
- L'Huillier D.
- Brenugat
- Bletsas P.
- Maréchal L.
- Boulanger H.
- Joncour F.
- Lavaleix S.
- Haussauer S.
- Selloumi A.
- Germain E.
- Saint-Éloi C.
- Barradas J.
- Guillet G.
- Labati L.
- Bernard P.
- Lemerle P.
- Lopez M.
- Debeauve M.
- Deshayes L.
- Drillon S.
- Gauriat A.
- Bernard M. O.
- Chapuis J.
- Mahdoune N.
- Jacquetin X.
- Che D.
- Pires D.
- Lasser H.

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

- Externat Jeanne-d'Arc
- Lycée Marie-Curie
- Lycée Lakanal
- École du Centre

- Dilman C.
- Maréchal V.
- Jory C.
- Niquil N.
- Panosyan A.
- Raigneau F.
- Chambadal I.
- Laloux
- Serres I.
- Quersonnier S.
- Lamarche F.
- d'Andria H.
- Quersonnier P.
- Guyot S.
- Martin M.
- Milan N.
- Jarton K.
- Salle D.
- Javary P.
- Morel P.
- Poupin C.
- Gutman O.
- Le Thuy V.
- Havy M.
- Chandelier P.
- Lamboley O.
- Sapin A.
- Roche J. E.
- Vielle F.
- Bourbon J. F.
- Cachou M.
- Leclaire M.
- Fernandez F.
- Pilven C.
- Versinger S.
- Cantarez X.
- Kerbrat R.
- Ferreri G.
- Schmitz O.
- Chouckroun C.
- Bonnardot J. O.
- Miralem D.
- Degerando G.
- Balboni M.

BENJAMINS

CHALLENGE DU NOMBRE

- Coudin T.
- Arnoult C.
- Baillergeau E.
- Peraud J.
- Grassi S.
- Grasset Y.
- Feige G.
- Guichemerre J. P.
- Tamayo Y.
- Graciannette N.
- Fournier A.
- Gallibour R.
- Pierre F.
- Biocco G.
- Dumont S.
- Ferrey X.
- Philiis D.
- Martins O.
- Cousin C.
- Brown H.
- Quinell C. S.
- Bletsas D.
- Chapuis M.
- Bonnard M.
- Lapique A.
- Fines D.
- Jacquet
- Ponsin A.
- Thévenet J. M.
- Ribeiro P.
- De Seixas P.
- Leroy T.
- Hoogstoel P.
- Joffroy N.
- Françoise F.
- Pasquet D.
- Louap P.
- Aupetit J. M.
- Touzeau E.
- Lesourd R.
- De Souza A.
- Abbou L.
- Michel S.
- Perthuisot A.
- Catry F.
- Ruel C.
- Piche G.
- Regnier D.
- Nouaille-Degeorge R.
- Biaussat L.
- Langlois S.
- Delome A.
- Jacob S.
- L'Huillier D.
- Brenugat
- Bletsas P.
- Maréchal L.
- Boulanger H.
- Joncour F.
- Lavaleix S.
- Haussauer S.
- Selloumi A.
- Germain E.
- Saint-Éloi C.
- Barradas J.
- Guillet G.
- Labati L.
- Bernard P.
- Lemerle P.
- Lopez M.
- Debeauve M.
- Deshayes L.
- Drillon S.
- Gauriat A.
- Bernard M. O.
- Chapuis J.
- Mahdoune N.
- Jacquetin X.
- Che D.
- Pires D.
- Lasser H.

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

- Externat Jeanne-d'Arc
- Lycée Marie-Curie
- Lycée Lakanal
- École du Centre

- Baratte G.
- Desroches B.
- Mouchot M.
- de Gouville B.
- Bensal S.
- Grassi E.
- Lemonnier P.
- Joncour O.
- Dessanges J. C.
- Labrue S.
- Delajouallier L.
- Michas D.
- Dobremel R.
- Danaire J. M.
- Turlin F.
- Maillard N.
- Dacunha V.
- Lecherrier R.
- Plasse D.
- Klein G.
- Echaler M.
- Guilfano
- Catarino D.
- Du Merle B.
- Doucet J. B.
- Priot J. M.
- Grau
- Chemliou D.
- Czernichow M.
- Roche B.
- Uzel F.
- Ribeiro C.
- Boucheron P.
- Moncelle S.
- Lapique J.
- Bader S.
- Mulon R.
- Nuss S.
- Chauvigne J.
- Hebert J.
- Doyen C.
- Lespinasse
- Luc V.
- Audic G.
- Grusselle E.
- Havy J.
- Laesson J.
- Segrestan J.
- Leroy F.
- Susini P.
- Nexer M.
- Delahaye C.
- Rouget P.
- Guerreau P.
- Valognes F.
- Renard L.
- Thiriot J. F.
- Pilven
- Chapalain P.
- Buhannic E.
- Regnault S.
- Acous F.

BENJAMINS

CHALLENGE DU NOMBRE

- Coudin T.
- Arnoult C.
- Baillergeau E.
- Peraud J.
- Grassi S.
- Grasset Y.
- Feige G.
- Guichemerre J. P.
- Tamayo Y.
- Graciannette N.
- Fournier A.
- Gallibour R.
- Pierre F.
- Biocco G.
- Dumont S.
- Ferrey X.
- Philiis D.
- Martins O.
- Cousin C.
- Brown H.
- Quinell C. S.
- Bletsas D.
- Chapuis M.
- Bonnard M.
- Lapique A.
- Fines D.
- Jacquet
- Ponsin A.
- Thévenet J. M.
- Ribeiro P.
- De Seixas P.
- Leroy T.
- Hoogstoel P.
- Joffroy N.
- Françoise F.
- Pasquet D.
- Louap P.
- Aupetit J. M.
- Touze

9^e Cross de la Ville de Sceaux

- 20 Laporte S.
21 Villamayor C.
22 Morlat A.
23 Lecomte F.
24 Freyssefinard C.
25 Chastenet M.
26 Thaler S.
27 Plourde F.
28 Noro
29 Glondu
30 Rerat C.
31 Milan V.
32 Carcel A.
33 Garnier P.
34 Sors F.
35 Kerhrom A. M.
36 Pintard E.
37 Billiat C.
38 de Montaigne A.
39 Che C.
40 Mornac M. C.
41 Riva E.
42 Gibault V.
43 Boudon I.
44 Kœning L.
45 Fiolet E.
46 Desroches F.
47 Deviller M. A.
48 Lage I.
49 Daverat F.
50 Hannotiaux L.

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

- 1 Externat Jeanne-d'Arc
2 Lycée Marie-Curie
3 Lycée Lakanal

CHALLENGE DU NOMBRE

- 1 Lycée Marie-Curie
2 Lycée Lakanal
3 Externat Jeanne-d'Arc

CADETS

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- 1 M'Fouara J. C.
2 Renaudier B.
3 Bartoli C.
4 Raviart O.
5 Seguiet E.
6 Brunet F.
7 Guerreau O.
8 Anfray T.
9 Le Pechon M.
10 Lechertier J.
11 Dupay J. B.
12 Hatif L.
13 Rousset L.
14 Ingrassia J. P.
15 Martin P.
16 Lefranc A.
17 Makloufi K.
18 Lecourt G.
19 Sartori E.
20 Georget F.
21 Guibert G.
22 Lefebvre E.
23 Mouchot A.
24 Bark I.

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

- 1 Externat Jeanne-d'Arc
2 Lycée Marie-Curie

CHALLENGE DU NOMBRE

- 1 Externat Jeanne-d'Arc
2 Lycée Marie-Curie

JUNIORS F

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- 1 Valadier V.
2 Fraigneau N.
3 Fassler I.
4 Breus A. M.
5 Berthaut I.
6 Cameron E.
7 Puzenat H.
8 Leroy A.
9 Molin N.
10 Renaudie M.
11 Poulain B.
12 Guyonnet N.
13 Gentou M. L.
14 Desportes C.
15 Lejeune L.
16 Souleau H.
17 Delisle F.
18 Delisle C.
19 Ledu
20 Rocquemont P.
21 Coumau F.
22 Heurtiaux N.
23 Justin V.
24 Planes V.
25 Doucet V.
26 Colas S.
27 Ribera N.
28 Bieuzent F.

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

- 1 Paris Université Club
2 Externat Jeanne-d'Arc

CHALLENGE DU NOMBRE

- 1 Paris Université Club
2 Externat Jeanne-d'Arc

JUNIORS G

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- 1 Valette J.
2 Arnault J.
3 Gioanni P.
4 Famery L.
5 Daronian S.
6 Baron V.
7 Del Valle A.
8 Bendjaber A.
9 Jubert C.
10 Arnault Y.
11 Beyret J.
12 Coiffard P.
13 Gaspard C.
14 Riollot P.
15 Guelpa H.
16 Labro P.
17 Bihir F.
18 Espinosa V.
19 Goncalves F.
20 Chaput J. P.
21 Pizot A.
22 Genelot P.

- 23 Thirriot E.
24 Chaumolot L.
25 Dumaz-le-Grand P.
26 Menetrier T.
27 d'Andria P.
28 Bouclier P.
29 Delavault A.
30 Delavault C.
31 Tisseyre D.
32 Oheix L.
33 Mondange P.
34 Jurgues L.
35 Szmiéd J.
36 Carriou L.

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

- 1 Paris Université Club
2 Externat Jeanne-d'Arc
3 Les Touristes

CHALLENGE DU NOMBRE

- 1 Paris Université Club
2 Externat Jeanne-d'Arc
3 Les Touristes

SENIORS F

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- 1 Diarra A.
2 Lesourd B.
3 Levavasseur B.
4 Rogers R.
5 Phelps J.
6 Privat B.
7 Lavaleix E.
8 Trousson E.
9 Crouillebois V.
10 Villamayor P.
11 Duquenne R.
12 Cascaïl H.
13 Payrastra S.
14 Inizan F.
15 Vers A.
16 Bernadet F.
17 Graciannette H.
18 Guinot L.
19 Godia N.
20 Widloecher I.
21 Pebled F.
22 Crouillebois O.
23 Gérard F.
24 Radtke M. H.
25 Juffet-Beikelfa C.
26 Besson C.
27 Colboc M.
28 Chaufour L.
29 Gouye M.
30 Le Tacon P.
31 Valat D.
32 Boyault V.
33 Carbonel M. L.
34 Rieau A.
35 Cece J.
36 Terracher N.
37 Chéramy F.
38 Lohse C.
39 Martin M. F.
40 Lambert P.
41 Bru G.
42 Vilatte C.
43 Liabastre J.
44 Benchikh F.
45 Hugonnet E.
46 Chevalreya G.

- 47 Grégoire K.
48 Sommier A.
49 Billemont M. T.
50 Girard I.
51 Harou M. L.
52 Riffiod D.
53 Desroches V.
54 Lecomte C.
55 Vadori C.
56 Desforges O.
57 Girard E.
58 Havy M. C.
59 Giraud D.
60 d'Incau G.
61 Stiller G.
62 Leclercq F.
63 Boussin M.
64 Bertolotto L.

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

- 1 Paris Université Club
2 ASAS Tennis

CHALLENGE DU NOMBRE

- 1 Paris Université Club
2 ASAS Tennis

SENIORS H NON LICENCIÉS

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- 1 Salaun A.
2 Le Borgne A.
3 Durisotti S.
4 Blavette P.
5 Boussières J.
6 Le Pesqueur J. M.
7 Plas J. R.
8 Gremillon T.
9 Justin P.
10 Ballagny M.
11 Végan M.
12 Bordeiaï F.
13 Cartier A.
14 Bodart P.
15 Dupreuilh R.
16 Grillot D.
17 Bertholom R.
18 Duchemin A.
19 Toucirho A.
20 Hatif D.
21 Quere J. C.
22 Abraham H.
23 Sangare M.
24 Guittou O.
25 Legouge B.
26 Robin A.
27 Dussuelle D.
28 Barry L.
29 Hardy L.
30 Lesage P.
31 Jouanet O.
32 Guillet O.
33 Daniau C.
34 Masset J. M.
35 Nerot L.
36 Geneves A.
37 Sebille J. M.
38 Desroches B.
39 Hornoy J. M.
40 Penard M.
41 Gossart J.
42 Schütz B.
43 Bovis G.

- 44 Damon J.
45 Pichouron M.
46 Marengo M.
47 Gernez D.
48 Renaudineau P.
49 Sanjuan J.
50 Gueneron J.
51 Le Boulch P.
52 Darennes P.
53 Houry J. C.
54 Noroy M.
55 Montagne P.
56 Charlier T.
57 Ligot J. C.
58 Malta J.
59 Laurent J. L.
60 Raynault P.
61 Fehr D.
62 Darnaud R.
63 Daireaux R.
64 Herbel Y.
65 Tixier J. M.
66 Dupas J. M.
67 Naddeo J. P.
68 Foret P.
69 Darmon J. P.
70 Gravier E.
71 Lapique C.
72 Garcia G.
73 Deniau E.
74 Chirouze V.
75 Chochillon C.
76 Henry Y.
77 Lassandro I.
78 Marcoux O.
79 Gobion J. P.
80 Martin H.
81 Lesage P.
82 Renaudineau P.
83 Roparsi R.
84 Joubert L.
85 Baillet C.
86 Roubiou D.
87 Roberty B.
88 Vergnières P.
89 Thiébaud J. F.
90 Duvillard C.
91 Albuher M.
92 Mauduit P.
93 Biari F.
94 Wang W.
95 Gres P.
96 Malachane Y.
97 Moulinier C.
98 Deniau A.
99 Falize J.
100 Trousson D.
101 Guener R.
102 Nicolas B.
103 Hein M.
104 Grandvaux M.
105 Mollet P.
106 Lacour Y.
107 Gibert O.
108 Naulot J.
109 Arnould B.
110 Lefèvre B.
111 Pinto G.
112 Vadori M.
113 Cousin J. C.
114 Briquet J.
115 Pelin J.
116 Peyras J. M.
117 Abraham P.
118 Nasr M.
119 Durand J. C.
120 Cadiou J.
121 Meghira F.
122 Sobrecases G.
123 Duthoit P.
124 Lafont J. P.
125 Bruma J.
126 Bacquie P.
127 Mulot D.
128 Traverse J. J.
129 Fayette J.
130 Borges D.
131 Bucaille J. F.
132 Bares S.
133 Michel J. Y.
134 Caignard G.
135 Lenoel J. B.
136 Marlan P.
137 Bougeault J. L.
138 Roux O.
139 Darennes C.
140 Rolland F.
141 Fagot J.
142 Liabastre J. J.
143 Hardelin D.
144 Cousin D.
145 Baldensperger D.
146 Blavette D.
147 Blaise R.

- 148 Legendre C.
149 Chupin D.
150 Joulie E.
151 Ravaut J.
152 Muller P.
153 Fahri L.
154 Le Comte J. M.
155 Costes J. F.
156 Grégoire J. P.
157 Parion C.
158 Libeyre P.
159 Grautzy Y.
160 Ricaud R.
161 Thirriot A.
162 Chevallier J. J.
163 Houé J. F.
164 Le Chevallier B.
165 Martz M.
166 Parion F.
167 Monciero C.
168 Landousi C.
169 Girard P.
170 Vandroux M.
171 Fourcade C.
172 Crenn P.
173 de Lecluse J.
174 Quere M.
175 Dupay J. N.
176 Boulanger G.
177 Robin P.
178 Troboa R.
179 Martin B.
180 Gendreau C.
181 Verjus P.
182 Arahamian R.
183 Popot B.
184 Bres J.
185 Ortoian B.
186 Vanneste M.
187 Baritiaux S.
188 Plaire B.
189 Baritiaux G.
190 Van Went R.
191 Dulac Y.
192 Commin P.
193 Jolly A.
194 Mallart O.
195 Piedallu J. P.
196 Dias Romeiro M.
197 Le Brun C.
198 Chabre C.
199 Girard R.
200 Le Guen
201 Loyer J. P.
202 Crussaïre J. P.
203 Le Gall S.
204 Passe A.
205 Robert M.
206 Le Floch C.
207 Penloire G.
208 Le Bourdon A.
209 Gaillard R.
210 Coignat M.
211 Daubelcour A.
212 Moisse P.
213 Carlin D.
214 Bled J. J.
215 Andrieux J. P.
216 Lemerle M.
217 Bietry P.
218 Guichard G. M.
219 Guegand D.
220 Roberty G.
221 Nizet D.
222 Vilette C.
223 Ribot R.
224 Laurou J.
225 Castets M.
226 Margueret J.
227 Sanjuan M.
228 Waksman G.
229 Bonvariet J. M.
230 Cresson P.
231 Agulle B.
232 Poulain R.
233 Herrenscheidt J. C.
234 Montpied J. L.
235 Moret J. P.
236 Nordmann J.
237 Proust G.
238 Lecomte R.
239 Lecuir P.
240 Bares M.
241 Lambroley M.
242 Dufourcq M.
243 Andrieux M.
244 Cloutier D.
245 Havy G.
246 Valade P.
247 Trouvat P.
248 Crosnier J. P.
249 Broquin J.
250 Gonzales P. Y.
251 Vindiolet M.

- 252 Giraud D.
253 de Froberville D.
254 Geai M.
255 Guinet R.
256 Forestier G.
257 Fragu M.
258 Morel P.

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

- 1 Pompiers de Bourg-la-Reine.
2 ASAM
3 Club Hugonnet

CHALLENGE DU NOMBRE

- 1 ASAM
2 Club Hugonnet
3 Pompiers de Bourg-la-Reine

SENIORS H LICENCIÉS

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- 1 Flour P.
2 Luche G.
3 Curt D.
4 Verdier C.
5 Swietlik M.
6 Jolly H.
7 Lescouarnec
8 Steines O.
9 Boa R.
10 Verdier L.
11 Bosco P.
12 Petitjean
13 Popoff B.
14 Monteil J. J.
15 Gaubert J. L.
16 Guillemain A.
17 Coicou D.
18 Primault B.
19 Dupont O.
20 Millot G.
21 Delattre B.
22 Grenet A.
23 Coigneau C.
24 Camart R.
25 Le Fer A.
26 Dupont J.
27 Rodon F.
28 Miquel P.

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

- 1 Alcatel Sports

VÉTÉRANS F1

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- 1 Villamayor P.
2 Clément R.
3 Templier G.
4 Camart P.
5 Niquil A.
6 Levavasseur J.
7 Bernelle J.
8 Payer C.
9 Girivat Y.
10 Le Guezec S.
11 Chamouton P.
12 Lescault A.
13 Gaveau F.
14 Guittet J.

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

- 1 ASAS Tennis

VÉTÉRANS F2

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- 1 André M.
2 Frank A.
3 Beauvois S.
4 Stiller G.
5 Ravenne M.

VÉTÉRANS H1

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- 1 Copias L.
2 Sébille R.

- 3 Le Moine D.
4 Maigne P.
5 Cottillon M.
6 Darlet J.
7 Colin B.
8 Fauchet J.
9 Desgorces C.
10 Cacaull-Boulin J.
11 Vadori M.
12 Wang W.
13 Delattre B.
14 Girault J.
15 Smit H.
16 d'Andria M.
17 Follenlant J.
18 Perrin A.
19 Leclercq G.
20 L'Helgoualch J.
21 Grenet A.
22 Delaigue A.
23 Camus J.
24 Sergeraert D.
25 Famery J.
26 Le Pallec J. P.
27 Graciannette R.
28 Sainton L.
29 Quéré M.
30 Garcia J. P.
31 Gaveau P.
32 Segong A.
33 Guignard C.
34 Muller J.
35 Le Du J.
36 Bonnard J.
37 de Montaigne P.
38 Touper R.
39 Zrim E.
40 Makloufi S.
41 Beauvalet J. P.
42 Latorre P.
43 Grandclerc G.
44 Lescault J.
45 Dupont J.
46 Ruel C.
47 Micallef J. L.
48 Harou C.
49 Perrin J. J.
50 Le Pechon G.
51 Vidal R.
52 Noinin C.
53 Hoogstoel P.
54 Rousseau D.
55 Crepin-Leblond M.
56 Groussard M.
57 Guittet M.
58 Beaudesson B.
59 Levavasseur B.
60 Paul P.
61 Brard B.
62 Lepreux G.
63 Bicaïs R.

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

- 1 ASAS Tennis
2 Alcatel Sports
3 49 Babylone

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

- 1 ASAS Tennis
2 Alcatel Sports
3 Alcatel Sports

CHALLENGE DU NOMBRE

- 1 ASAS Tennis
2 Alcatel Sports
3 49 Babylone

VÉTÉRANS H2

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- 1 Valat P.
2 Vanderstichèle R.
3 Keradren P.
4 Perrin H.
5 Scott R.
6 Hugonnet J. J.
7 Ravenne A.
8 Guinet R.
9 Fleury J.
10 Dejean A.
11 Stiller F.
12 Berger L.

CHALLENGE DES FAMILLES

- 1 Graciannette
2 Levavasseur
3 Desroches
4 Grégoire
5 Lecomte
6 Havy

A l'attention des seniors et vétérans qui n'ont pas reçu leur breloque à l'arrivée

Compte tenu de la forte augmentation du nombre de participants, les organisateurs n'ont pas disposé d'un nombre suffisant de breloques-souvenir pour en remettre à chaque concurrent classé.

Priorité a été donnée aux jeunes mais les adultes (seniors et vétérans, hommes ou femmes) ont maintenant la possibilité de retirer la breloque qui leur revient au comité des fêtes (service des relations publiques de la mairie).

URBANISME-ÉQUIPEMENT

RÉSEAU MUNICIPAL DE TRANSPORTS EN COMMUN

MINIBUS

Tarifs applicables au 1^{er} février 1984

	Plein tarif	Demi-tarif
Abonnement mensuel (nombre illimité de voyages) .	50,40 F	25,20 F
Carte à voyages multiples	16,80 F	8,40 F
Billet un voyage	3,65 F	

Nous rappelons que les usagers peuvent se procurer les cartes d'abonnement mensuelles et les cartes à voyages multiples (10 voyages) aux endroits suivants :

- Office de Tourisme — Syndicat d'Initiative, 68, rue Houdan ;
- Piscine des Blagis, 5, rue de l'Yser ;
- Maison de la Presse, 98, rue Houdan ;
- Tabac « L'Estival », 67, avenue de Bourglala-Reine.

Les billets unitaires sont délivrés uniquement dans les voitures.

Permis de construire ou de démolir

Avis

Square d'Alsace, rue des Pépinières, escaliers 4-5-6-7

Pétitionnaire : M. Mermet, représentant l'OPHLM

Nature des travaux : isolation thermique et traitement architectural

Auteur du projet : M. Gay, architecte

Avis favorable le 1.10.83

18, rue Pierre-Curie

Pétitionnaire : M. Jacob

Nature des travaux : modification de façade et création d'un escalier d'accès au garage

Auteur du projet : MM. Bouat et Massip, architectes

Avis favorable le 9.12.83

49, rue Berlioz

Pétitionnaire : M. Bord (auteur du projet)

Nature des travaux : extension

Avis favorable le 16.12.83

4 bis, rue Aubanel

Pétitionnaire : M. Cadiou et Frères

Nature des travaux : extension

Auteur du projet : M. Willemenot, architecte

Avis défavorable le 26.12.83

63, rue Houdan

Pétitionnaire : EFIMO

Nature des travaux : modificatif au permis n° 82 A 041

Auteur du projet : M. Charvier, architecte

Avis favorable le 26.12.83

63, rue Houdan

Pétitionnaire : EFIMO

Nature des travaux : démolition d'un bâtiment

Avis favorable le 26.12.83

Décisions

Square d'Alsace, rue des Pépinières, escaliers 4-5-6-7

Pétitionnaire : M. Mermet, représentant l'OPHLM

Nature des travaux : isolation thermique et traitement architectural

Auteur du projet : M. Gay, architecte

Permis accordé le 14.10.83

7, rue Jean-Jaurès

Pétitionnaire : M. Leroy

Nature des travaux : démolition

Permis accordé le 6.12.83

7, rue Jean-Jaurès

Pétitionnaire : M. Leroy

Nature des travaux : construction d'un pavillon

Auteur du projet : Maisons Candet

Permis accordé le 12.12.83

10, avenue Georges-Clemenceau

Pétitionnaire : Mme Couturier (auteur du projet)

Nature des travaux : aménagement du premier étage

Permis accordé le 13.12.83

8, rue Florian

Pétitionnaire : ville de Sceaux représentée par M. Ringenbach, maire

Nature des travaux : démolition d'un bâtiment

Permis accordé le 23.12.83

18, rue Pierre-Curie

Pétitionnaire : M. Jacob

Nature des travaux : modification de façade et création d'un escalier d'accès au garage

Auteur du projet : MM. Massip et Bouat, architectes

Permis accordé le 26.12.83

Des travaux dans la ville

Travaux d'assainissement avenue Le Nôtre

Dans le cadre de l'amélioration du réseau d'assainissement, la Direction Départementale de l'Équipement entreprend la construction d'une canalisation d'eaux pluviales de 600 mm de diamètre, avenue Le Nôtre et avenue Le Brun.

Les travaux consistent en la construction de 980 mètres de canalisation du côté des numéros pairs de l'avenue, depuis l'avenue Rose-de-Launay jusqu'à l'avenue du Parc de Sceaux à Antony.

L'emprise du chantier sur la chaussée sera limitée au maximum de façon à maintenir le double sens de circulation et à réduire la gêne aux riverains.

Les travaux commenceront le 6 février 1984 et dureront environ six mois.

Voirie

Six nouvelles corbeilles à papier ont été installées à Sceaux, aux endroits suivants :

- 3, rue Marguerite-Renaudin ;
- 1, rue des Ecoles ;
- 1, rue Florian ;
- 1, rue du Docteur-Berger.

Le nombre total des corbeilles passe ainsi à 59.

Démolition

Nous vous informons que la ville a fait procéder à la démolition des constructions vétustes qui se trouvaient 8 rue Florian.

Travaux communaux et voirie

PERMANENCE

M. André Benoît, maire adjoint chargé des travaux communaux et de la voirie, reçoit le **mercredi** de 15 h à 17 h 30 ou sur rendez-vous, en téléphonant au 661 29 50, poste 344, aux services techniques de la mairie, 132, rue Houdan.



CHAUFFAGE - PLOMBERIE - COUVERTURE
entreprise PRIEZ
 22, 24, RUE D'ESTIENNE D'ORVES
 92-FONTENAY-AUX-ROSES
service dépannage rapide
AGRÉÉ G.D.F. tel. 350-24-40



ETS. BASSEREAU
 fabrique, pose, entretient et répare
TOUTES FERMETURES
STORES TOILES - VÉNITIENS
 3, rue des Coudrais - 92330 SCEAUX ☎ 660.15.99

CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE RENDU DE L

Dans le bulletin municipal n° 131 du mois de novembre 1983, était annoncée la création d'une nouvelle rubrique : les comptes rendus des séances publiques des conseils municipaux. Dans ce bulletin, figurait le compte rendu de la séance du 30 septembre 1983.

Dans le présent bulletin est relatée la séance publique du conseil qui s'est tenue le 28 octobre 1983.

Ce décalage dans le temps peut paraître anachronique. L'explication est double : d'une part les réunions publiques n'ont pas lieu tous les mois mais à des intervalles plus espacés, et d'autre part, nous ne publions ce compte rendu que lorsque le procès-verbal des délibérations a été approuvé par le conseil qui suit, en l'occurrence celui du mois de décembre. Ainsi, le compte rendu du conseil municipal public du mois de décembre ne paraîtra que lorsque son procès-verbal aura été approuvé par le prochain conseil municipal public, prévu le 29 février 1984.

Richard J. POULAIN

maire adjoint responsable des relations publiques,
de l'information et de la communication

La séance est ouverte par M. P. Ringenbach, maire. M. P. Abraham, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Sont présents : M. Ringenbach, maire ; MM. Herzog, Oheix, Bonte, Philippe, Benoit, Mme Saunois, MM. Laurent, Collet, Poulain, maires adjoints ; MM. Petit, Coindreau, Steverlynck, Quintero, Mmes Bray, Laville, Claude, MM. Brosse, Drocourt, Mmes Hennequin, Martel, MM. Pourrez, Noailles, Canton, Abraham, de Meyenbourg, Mme Maria, MM. Damery, Biros, Compta.

Sont représentés : M. Kaepelin par M. le maire ; Mme Justin par Mme Martel ; M. Lecomte par M. Oheix.

Les questions suivantes sont discutées et proposées au vote du conseil :

Le budget supplémentaire pour 1983 (BS)

En présentant le budget supplémentaire pour 1983, M. Laurent explique que celui-ci est caractérisé par :

- des ajustements de crédits inscrits au budget primitif afin de corriger, au vu des réalisations des neufs premiers mois de l'année, les prévisions budgétaires du début de l'année ;
- la prise en compte des recettes et des dépenses figurant en reports au compte administratif pour 1982 ;
- un certain nombre d'opérations nouvelles.

Equilibré à 13,3 millions de francs, le budget supplémentaire se compose, pour environ 75 %, d'opérations déjà inscrites aux budgets précédents et dont la réalisation est en cours. Le solde concerne des ajustements de crédits, la poursuite des investissements déjà engagés et quelques opérations qui y reçoivent une inscription initiale.

Parmi ces dernières, dont le total s'élève à 3,4 millions, on notera particulièrement :

- l'aménagement du 2^e étage du 120 rue Houdan et la réfection de bureaux à l'Hôtel de ville pour 293 500 F ;
- des travaux de voirie pour 499 500 F dont 250 000 F pour la réfection de tranchées ;
- des travaux d'éclairage public et de signalisation pour 413 700 F ;

- des travaux de rénovation de bâtiments pour 614 000 F, dont :

— groupe scolaire du Centre : 96 000 F,
— école nationale de musique : 450 000 F ;

- l'acquisition de livres pour la bibliothèque pour 87 000 F ;

- un crédit de 500 000 F à valoir sur la participation de la ville à la rénovation de la maison de retraite Renaudin (cette participation pouvant atteindre 2 millions de francs).

Les inscriptions relatives à des investissements déjà engagés font apparaître essentiellement un crédit de 400 000 F (bibliothèque), de 100 000 F (centre médico-social) et de 800 000 F (parking) pour les équipements publics de l'îlot Charaire. Ces crédits sont à valoir sur l'inscription qui est prévue au budget primitif pour 1984.

Les ajustements de crédits relatifs aux dépenses courantes (fonctionnement) sont de moins d'un million de francs, soit environ 1,5 % des crédits totaux du budget primitif.

L'ensemble des dépenses nouvelles a été financé par l'abandon de certaines opérations d'investissements précédemment inscrites (et, notamment, la construction d'une salle polyvalente au groupe scolaire des Clos Saint-Marcel), la perception de recettes nouvelles (essentiellement 730 000 F au titre du Fonds de compensation de la TVA), et, surtout, l'excédent net du compte administratif pour 1982 qui s'élevait à 2,3 millions de francs. Dès lors il a été possible non seulement de poursuivre les opérations déjà engagées, mais encore d'en initier un certain nombre, sans pour autant recourir à un nouvel emprunt ou à la perception d'impôts complémentaires.

Enfin, M. Laurent souligne que l'ensemble budget primitif + budget supplémentaire traduit pour la ville une capacité d'épargne importante qu'il convient de préserver dans l'avenir.

Discussion

M. Compta remarque que le budget supplémentaire reflète l'achèvement d'une politique engagée en 1982 qu'il juge peu entreprenante. Il pense que la politique de la nouvelle municipalité ne pourra s'apprécier que par rapport au budget primitif 1984. Il fait par ailleurs observer que la capacité d'autofinancement

n'est pas forcément le signe d'une bonne santé économique.

M. le maire souligne que la municipalité précédente a réussi à développer à Sceaux une politique sociale, culturelle et sportive fort importante tout en maintenant une gestion saine et équilibrée, ce qui n'est pas le cas dans d'autres villes du secteur reprises par l'opposition nationale.

M. Laurent précise que cette saine gestion est caractérisée par un ratio annuité de la dette/recettes de fonctionnement très favorable qui permet de préserver la capacité d'emprunt de la ville, ce qui laisse bien augurer de l'avenir. Cette position résulte des études menées dans le passé qui ont permis de faire des choix éclairés.

Vote

Passant au vote, le budget supplémentaire principal, le budget annexe d'assainissement et le budget de rénovation sont approuvés à la majorité des votants moins cinq abstentions : MM. Biros, Compta, Damery, de Meyenbourg, Mme Maria.

Matériel informatique : location vente et maintenance

Depuis le 1^{er} janvier 1981 les services municipaux sont équipés d'un matériel informatique ICL. Le contrat de location passé avec cette société, pour une durée de trois ans, vient à échéance le 31 décembre 1983.

La société ICL propose un nouveau matériel dénommé S 25 dont la capacité est très supérieure par rapport au matériel existant. Celui-ci permettrait de réaliser des applications supplémentaires pour répondre aux besoins nouveaux des différents services.

Le prix de vente s'élève à 634 475 F TTC. C'est la formule du crédit-bail sur 4 ans, moins onéreuse, qui a été retenue. Celui-ci sera négocié avec le CEPME (Crédit d'Équipement des PME).

La maintenance du matériel, assuré par ICL, s'élève à 17 577,70 F par trimestre.

Vote

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la formule crédit-bail et le contrat de maintenance.

Création d'un service de soins infirmiers à domicile

Compte tenu de la tendance déjà ancienne du vieillissement de la population de Sceaux (d'après le recensement de 1982 il apparaît que 20,64 % de la population, soit 3 829 personnes, ont 60 ans et plus, et que 7,38 %, soit 1 370 personnes, ont 75 ans et plus), il avait été menée une politique sociale en faveur des personnes âgées lors du précédent mandat ; notamment en développant des actions favorisant le maintien à domicile.

M. Philippe estime qu'il faut aller plus loin dans ce domaine, les prestations offertes étant à l'heure actuelle encore insuffisantes lorsqu'une personne âgée a besoin de soins infirmiers et d'hygiène fréquents.

Il propose donc la création au 1^{er} juillet 1984 d'un service de soins infirmiers à domicile dont la gestion

2, 3, 4 Mars 1984

avec le concours...stop...des motos et camions du

PARIS-DAKAR

LA SÉANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 1983

sera assurée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et qui sera installé dans les locaux du futur Centre médico-social de Charaire ; il propose en outre de passer une convention avec les infirmières libérales qui interviendront dans ce service.

Discussion

M. Damery, bien qu'étant d'accord avec le conventionnement d'infirmière libérale regrette néanmoins la discrimination entre les exercices d'infirmière libérale et d'aide soignante et demande pourquoi il n'est pas prévu de recruter une ou deux infirmières municipales.

M. le maire précise qu'il n'est pas dans les intentions de la municipalité de développer le service public proposé au détriment des infirmières libérales ni de municipaliser l'action médicale.

Vote

Le conseil municipal approuve à la majorité moins cinq abstentions, MM. Biros, Damery, De Meyenbourg, Compta, Mme Maria, la création du service de soins et la convention avec les infirmières libérales.

Equipped intérieur de la bibliothèque municipale de Charaire

Approbation du dossier technique

Mme Saunois précise qu'il a été retenu le principe d'utiliser dans la mesure du possible le mobilier existant de la bibliothèque actuelle et de choisir du matériel de qualité correcte.

Un devis descriptif et estimatif a été établi par M. Zwang, architecte d'intérieur, pour un montant de 1 730 126 F TTC. Elle propose d'approuver le dossier technique et d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 1984. Il est fait remarquer que le devis présenté est fortement supérieur au premier coût estimé d'objectif.

Vote

Le conseil municipal donne son accord par un vote à l'unanimité.

Equipped intérieur du Centre médico-social de Charaire

Approbation du dossier technique

Comme pour la bibliothèque, M. Philippe expose que le mobilier existant sera réutilisé dans la mesure du possible et qu'en ce qui concerne le matériel nouveau, celui-ci sera de qualité correcte.

Un devis descriptif et estimatif a été établi par M. Zwang pour un montant de 793 619 F.

Il propose d'approuver le dossier technique et d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 1984.

Vote

Le conseil municipal donne son accord par un vote à l'unanimité.

Projet d'informatisation de la bibliothèque municipale

Mme Saunois propose, au nom de la commission des affaires culturelles, de profiter du transfert de la bibliothèque municipale dans l'îlot Charaire pour

informatiser la gestion des livres et la recherche documentaire. Le coût de cet équipement serait de l'ordre de 1 220 000 F TTC.

Discussion

Après un long débat au cours duquel interviennent MM. Laurent, Biros, Damery, Collet et Coindreau, M. le maire propose, tout en estimant que cette informatisation serait souhaitable, de n'engager que la procédure de demande de subvention sans prendre la décision d'inscription budgétaire, qui ne sera éventuellement effectuée que dans le cadre du budget 1984.

Vote

Le conseil municipal approuve à la majorité la proposition de M. le maire, 5 conseillers ayant voté contre : MM. Biros, Damery, de Meyenbourg, Compta, Mme Maria, et une abstention : M. Coindreau.

Droits annuels de la bibliothèque

Ceux-ci sont de 24 F pour les adultes et de 12 F pour les enfants. Compte tenu d'une augmentation des tarifs administratifs limitée à 5,5 %, Mme Saunois propose de les porter respectivement à 25 F et 13 F à effet du 1^{er} janvier 1984.

Discussion

M. de Meyenbourg estime que les tarifs proposés sont trop élevés et constituent un obstacle à la lecture.

Mme Saunois estime qu'un tarif de 25 F par an est très raisonnable et ne constitue pas un handicap majeur pour les Scéens.

M. Collet fait observer que le coût d'un service public gratuit pour l'usager est obligatoirement supporté par le contribuable.

Vote

Le conseil municipal approuve la revalorisation proposée à la majorité, 5 conseillers ayant voté contre, MM. Biros, Compta, Damery, de Meyenbourg, Mme Maria.

Création d'une commission extra-municipale « Patrimoine vert »

M. Herzog rappelle qu'une commission extra-municipale « Patrimoine vert » a fonctionné de 1977 à 1982.

Sa mission est d'émettre des avis ou des suggestions sur les programmes d'aménagement d'espaces verts (plantations des rues, places, jardins), situés sur le domaine public dont la ville a la gestion et, d'une façon plus générale, sur tout ce qui concerne le maintien ou le développement des espaces verts situés sur la commune.

Il propose au conseil municipal d'approuver la création de la commission extra-municipale « Patrimoine vert » fonctionnant sous l'égide de la commission de l'urbanisme et comprenant un représentant de chaque association Scéenne, concernée par l'environnement, et des personnalités compétentes choisies en fonction de l'ordre du jour des réunions.

Vote

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Création d'une commission extra-municipale d'urbanisme

M. Herzog expose que la commission municipale d'urbanisme du 8 octobre 1983, a suggéré de créer une commission extra-municipale d'urbanisme chargée d'émettre des avis ou des suggestions sur les projets d'aménagement de la ville.

Cette commission extra-municipale d'urbanisme serait la refonte de trois anciennes commissions extra-municipales :

- la commission extra-municipale du Plan d'Occupation des Sols ;
- la commission extra-municipale « Charaire » ;
- la commission extra-municipale « Vieux Sceaux ».

M. Herzog propose au conseil municipal d'approuver la création de la commission extra-municipale d'urbanisme, composée d'un membre de chaque association concernée par l'aménagement de la ville et de personnalités compétentes choisies en fonction de l'ordre du jour.

Vote

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Création d'une commission extra-municipale « Sceaux Ville Propre »

Le conseil municipal approuve cette création à l'unanimité (voir bulletin municipal n° 133 de janvier 1984).

Modification du POS de Sceaux

M. Herzog expose que, par lettre du 1^{er} juin 1983, la ville de Sceaux a demandé à M. le préfet des modifications du POS approuvé le 19 avril 1982.

Ces modifications concernent :

- la possibilité de construire sur des terrains inférieurs à 200 m² dans les zones UD et UEa. Ces terrains devront présenter toutefois une forme régulière et de dimensions suffisantes pour y inscrire un rectangle de 5 m x 10 m ;
- les règles de stationnement : en cas d'extension de bâtiments, la règle s'applique à la totalité de l'extension avec une franchise de 25 m², augmentée de la moitié de la surface existante. Cet assouplissement du calcul des places de stationnement concerne uniquement les logements ;
- structures solaires : le dépassement du COS dans la limite de 10 % des surfaces construites, pour réalisation de structures solaires, est autorisé également pour les constructions neuves.

Suite à l'enquête publique, et les conclusions du commissaire enquêteur ayant été favorables, il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du POS.

Vote

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 0 heure.

les commerçants de Sceaux...stop...
vous invitent...stop...à la GRANDE BRADERIE
rue piétonne...stop...

ASSOCIATIONS

Maison des Jeunes et de la Culture

Expositions

L'exposition de patchworks réalisés dans les ateliers de la MJC se poursuivra jusqu'au 9 mars.

Du 10 au 24 mars, la MJC, en collaboration avec le Centre Scéen des Amitiés Internationales (CSAI), accueillera les artistes de Brühl, ville jumelle de Sceaux, pour une exposition intitulée « Dialogue ».

Enfin, du 27 mars au 27 avril, le 9^e salon des Artistes Scéens ouvrira ses portes. Les personnes désirant exposer devront déposer leurs œuvres au comité de sélection qui se réunira à la MJC le vendredi 23 mars, de 17 h à 20 h. Le vernissage de l'exposition aura lieu le mardi 27 mars, à 18 heures.

La salle d'exposition est ouverte aux jours et heures d'ouverture de la MJC ; l'entrée est libre.

Animations musicales

La dernière semaine du mois de mars sera consacrée aux auditions des ateliers musicaux de la MJC : piano, guitare, batterie, initiation musicale...

Ces auditions seront complétées de soirées musicales. Le programme de cette « semaine musicale » sera disponible à l'accueil dès le début du mois.

Stages photos

Deux stages de photo du niveau « 2 » sont proposés en mars. Le premier se déroulera les samedi 3 et dimanche 4 mars ; le second se tiendra les samedi 17 et dimanche 18 mars.

Ces deux stages intéressent les personnes ayant déjà une initiation à la prise de vue, au développement et au tirage noir et blanc (une fiche technique est disponible à l'accueil de la MJC).

Noter, en outre, que le nombre de places est limité à cinq par stage.

Spectacles

La MJC est en mesure de réserver des places pour différents spectacles :

- les 3, 4 et 10 mars : Ballet du XX^e siècle de Maurice Béjart au Palais des Congrès ;
- le 23 mars : « Cyrano de Bergerac » au théâtre Mogador.

La Maison des Jeunes et de la Culture est ouverte sans interruption du lundi au vendredi, de 9 h à 22 h, et le samedi et durant les vacances scolaires, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

Centre Scéen des Amitiés Internationales

Dans le cadre du jumelage, le CSAI organise, avec la Maison des Jeunes et de la Culture, l'exposition « Dialogues ».

Cette exposition des œuvres d'artistes de Brühl s'est tenue au château de Brühl en juin 1983 et au musée de Leamington au mois de septembre 1983.

Elle aura lieu à Sceaux, à la Maison des Jeunes et de la Culture, 21, rue des Écoles, du 12 au 24 mars 1984.

Pour le vernissage de cette exposition, nous aurons le plaisir d'accueillir le Doktor Schumacher, Stadtdirektor de Brühl, accompagné de plusieurs artistes de Brühl.

Ne manquez pas cette exposition.

Collège universitaire Fontenaisien

Antenne de Sceaux

Rappel : le jeudi 1^{er} mars à 15 h à l'ancienne mairie (68, rue Houdan) M. René Pomeau, professeur de littérature française à l'université de Paris III, présentera : « On sort ce soir, au XVIII^e siècle : une représentation au Théâtre Français, au temps de Louis XV ».

Le jeudi 15 mars à 15 h à l'ancienne mairie, M. Denis Levy, professeur à l'université de Droit, d'Économie et de Sciences Sociales de Paris, nous parlera de « L'évolution de la présidence des États-Unis ».

L'élection présidentielle se déroulera à la fin de cette année aux États-Unis. Elle est importante. A cette occasion il n'est pas sans intérêt de rappeler l'évolution de la présidence depuis l'origine de la Constitution américaine.

Ses auteurs avaient imaginé un président doté de pouvoirs limités. Les circonstances ont progressivement modifié les équilibres et renforcé la présidence fédérale par rapport aux États fédérés ainsi qu'au pouvoir législatif. Cette évolution s'est accompagnée de grands déchirements, comme la guerre de Sécession, et de transformations importantes dans le choix et la sélection du président. Mais le système demeure, qui fait de ce personnage un mélange de forces et de faiblesses.

Les inscriptions au Collège peuvent se faire les jours de conférence, à partir de 14 heures, salle de l'ancienne mairie.

Pour tout renseignement téléphoner au 661 00 59.

Les Amis de Sceaux

Une année Penthièvre

Avec une causerie sur la cave du duc de Penthièvre à Sceaux (où le champagne dominait), les Amis de Sceaux ont inauguré, le 4 février, une année Penthièvre.

Le portrait de ce prince bienfaisant, dernier propriétaire du château de Sceaux avant sa destruction en 1798, sera retracé par Mme Suzanne d'Huart, conservateur en chef aux Archives nationales, le 14 mars prochain. Elle nous dira comment le « bon duc », comme on l'appelait ici, consacra son immense fortune à distribuer des secours avec équité à Sceaux et dans ses très nombreux domaines, devenant ainsi un véritable précurseur de la justice sociale.

Protégé par la population, la Révolution ne l'atteignit que dans ses affections et c'est dans son château de Bizy, à Vernon, qu'il s'éteignit le 4 mars 1793, dans les bras de sa fille, la duchesse d'Orléans, mère du futur roi Louis Philippe.

C'est ce château que les Amis de Sceaux se proposent de visiter, le 19 mai, ainsi que celui d'Anet, une autre propriété du duc, au cours d'une promenade guidée par un historien de la région, Michel de Decker.



Plâtre original du buste du duc de Penthièvre (1790) réalisé par Ptery. Musée de l'Île-de-France.

Pour s'inscrire aux Amis de Sceaux, s'adresser à la bibliothèque municipale, 9, rue du Docteur-Berger. La cotisation, comprenant l'abonnement au bulletin des Amis de Sceaux (65 pages, illustré), s'élève à 50 F.

DÉCORATEUR MAÎTRE D'OEUVRE • Jean-Louis Perveaux

Transformation • Rénovation • Aménagement • Conseil

22, rue-Bertron 92330 SCEAUX tél. 702. 20. 60

AGENCEMENT
COMPLET
D'APPARTEMENTS

ASSOCIATIONS

Les Gémeaux



Danielle Delorme dans « Minne » (1950), film de Jacqueline Audry à qui un hommage sera rendu au cours du 6^e Festival ; 5 films sur les 18 qu'elle a réalisés devraient être présentés.

Mars aux Gémeaux est consacré chaque année au **Festival International de Films de Femmes**. Nous en serons, déjà à la 6^e édition : preuve du succès de l'entreprise et de l'adhésion totale du public.

Mais si, année après année, le Festival prend de l'ampleur, les Gémeaux, quant à eux, ne peuvent pousser les murs ! L'équipe des Gémeaux se heurte donc à un problème d'espace et aussi à des problèmes financiers. C'est pourquoi le 6^e Festival sera un événement cinématographique ayant une programmation « resserrée » : 15 longs métrages inédits (mais ni courts métrages, ni documentaires), une rétrospective sur la cinéaste Jacqueline Audry et une rétrospective sur les 50 meilleurs films (primés ou pas) des Festivals précédents... des Gémeaux ! Ce sera donc un beau programme cinématographique en perspective **du 17 au 25 mars**.

Mais, avant cela, les Gémeaux vous offrent un opéra-bouffe irrésistible d'Offenbach : « // *Signor Fagotto* », le 2 mars à 21 h. Six comédiens chanteurs et quatre musiciens (la compagnie « *Les musicomédiens* ») nous font redécouvrir Offenbach. Encensés par la critique lors de son passage au théâtre de la Potinière dans le 2^e arrondissement en juin 83, il passera aux Gémeaux pour une unique soirée. Réservez vos places, ce sera plus prudent.

A bientôt.

Association des Artistes Scéens

Le 9^e salon annuel de l'Association des Artistes Scéens se tiendra à la Maison des Jeunes et de la Culture, 21, rue des Ecoles, du 24 mars au 28 avril prochain.

Les personnes désirant adhérer à l'AAS peuvent se faire connaître en téléphonant au 702 49 60.

Les Amis du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux

Notre prochain concert, le dernier de la saison, sera donné à l'ancienne mairie (68, rue Houdan), le dimanche 4 mars à 17 h 15, par le duo flûte et piano, Jean-Loup Grégoire et Isabelle Vigneau.

Outre leurs premiers prix d'instrument, respectivement obtenus en 1980 et 1981, ils sont tous deux titulaires du premier prix de musique de chambre du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

Après ses études au Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux, Isabelle Vigneau fut, au CNSM, l'élève de Lucette Descaves, puis d'Yvonne Loriod pour le piano et de Maurice Crut pour la musique de chambre. Elle a également travaillé avec Pierre Reach, Michaël Rudy et le pianiste soviétique Eugen Malinin.

C'est avec Jean Patero que Jean-Loup Grégoire débute la flûte avant d'entrer dans la

Sceaux Accueil

Permanence

Tous les lundis de 14 h à 16 h 30 à la MJC, 21, rue des Ecoles, tél. 350 05 96, sauf pendant les vacances scolaires, les goûters et les conférences. Les jours de démonstration culinaire, la permanence a lieu au Centre Socio-Culturel des Blagis, 2, rue du Docteur-Roux. Un fichier de bonnes adresses est à votre disposition.

classe d'Alain Marion au CNSM. Il a également pour maîtres Jean-Pierre Rampal, Maxence Lariou, Andros Andorjan, etc. Son expérience professionnelle s'est forgée au contacts de chefs tels que Karajan, Abbado, Boulez, Markevitch, Maazel, Ozawa. Il est deuxième Grand prix du Concours international « *Jean-Pierre Rampal* » de la ville de Paris 1980.

Reçus premiers, nommés en cycle de perfectionnement « *musique de chambre* » au CNSM de Paris dans la classe de Maurice Bourgue en décembre 1981, ils donnent, depuis, des concerts tant en province qu'en région parisienne et se sont produits à la radio et à la télévision. Leurs interprétations révèlent une constante recherche de l'expression musicale et sont empreintes d'une grande authenticité de style.

Le programme qu'ils nous proposent offre un panorama assez représentatif de leur répertoire et nous permettra d'entendre Bach (sonate BWV 1020), Boulez (sonate) et Poulenc (la merveilleuse sonate), Beethoven (sérénade).

Samedis Musicaux de Sceaux

Samedi 10 mars 1984

Orchestre de chambre Bernard Thomas (Orchestre régional d'Ile-de-France)

Au programme : Tartini, Leclair, Haendel, Vivaldi

C'est avec un plaisir renouvelé que les mélomanes de la région retrouveront le brillant orchestre de Bernard Thomas.

Cet orchestre est créé en 1967, et c'est le début d'une carrière qui allait le placer au tout premier rang des formations nationales de musique de chambre. Cet ensemble s'est fait connaître dans le répertoire des XVII^e et XVIII^e siècles avec notamment les œuvres de Bach, Mozart, Haendel, Vivaldi, Corelli, etc. La réputation de l'orchestre s'accroît sans cesse avec sa participation à de nombreux festivals et cela lui permet d'aborder maintenant ce qui devien-

dra l'objet d'une véritable passion pour Bernard Thomas : la musique religieuse.

L'orchestre de Bernard Thomas propose aux mélomanes de Sceaux un programme particulièrement séduisant : une symphonie pour cordes de Vivaldi, un concerto grosso de Haendel, et deux concertos de violon de Tartini et de Leclair.

Dans ces deux concertos, Constantin Bobesco, qui s'est joint à l'orchestre depuis 1978, pourra confirmer par sa virtuosité la réputation internationale que nous avons déjà su apprécier.

Orchestre de chambre Bernard Thomas, à 17 h 30 en concert-animation et à 20 h 45 en concert du soir au CAC « *Les Gémeaux* », 49, avenue Georges-Clemenceau.

Pour tout renseignement et réservation, adressez-vous au secrétariat des Samedis Musicaux de Sceaux à la MJC, 21, rue des Ecoles, tél. 350 05 96.

A.S.F.

12, avenue des Quatre-Chemins
92290 CHÂTENAY-MALABRY
Tél. 702.57.61

STORES EXTÉRIEURS

CLOISONS JAPONAISES — STORES A BANDES VERTICALES
VOILAGES — DOUBLE RIDEAUX

Pour les cadeaux, j'ai « *La Gloriette* »
Pour les cadres, j'ai « *La Gloriette* »
Pour l'accueil et le charme, « *La Gloriette* »
Pour parler, j'ai « *La Gloriette* »
J'ai « *La Gloriette* » en souvenir
Comme on a des souvenirs d'Amour
4, rue Florian - 92330 SCEAUX - tél. 350 46 10

ASSOCIATIONS

Union Féminine Civique et Sociale — UFCS

Conférences

Le jeudi 15 mars à 14 h aux baraquements (95, rue Houdan), Jean-Marie Albertini, directeur du laboratoire CNRS de pédagogie de l'économie, directeur scientifique du Centre d'études et de réalisations pour l'éducation permanente, auteur de livres de vulgarisation sur l'économie (« *La monnaie et les banques* », « *L'économie française* », etc.), nous parlera du « *Système monétaire international* ». Participation aux frais : 15 F.

Le mardi 24 avril, à 14 h aux baraquements, Mme Choay, universitaire et nièce de Louise Weiss, présentera « *Les combats pour l'Europe et pour les femmes* » de Louise Weiss. Il est recommandé d'avoir pris connaissance, avant la conférence, de l'œuvre de Louise Weiss

Association des Paralysés de France

Associés contre la solitude

Bien des personnes souffrent de la solitude ; le handicap aggrave souvent cet isolement, durement ressenti dans la vie quotidienne.

En prenant part à la vie de leurs associations, les handicapés physiques se regroupent, avec des valides, pour agir auprès des pouvoirs publics et de l'opinion, afin d'acquérir des conditions de vie meilleures par l'insertion scolaire,

professionnelle et culturelle, et par le développement des services d'aide à domicile.

Informatique

Le premier stage d'informatique a débuté. Un second stage est prévu après les vacances de février et est déjà complet.

Devant un tel succès, nous envisageons d'ouvrir une liste d'attente pour celles qui seraient intéressées.

Ces stages d'initiation se composent de cinq séances de 2 h 30, un après-midi par semaine, à la MJC, 21, rue des Ecoles. Ils comprennent un enseignement théorique, la manipulation et des rudiments de programmation. La dernière séance du stage est consacrée à une réflexion sur les conséquences de l'introduction de l'informatique sur la vie économique et sociale. Pour tout renseignement sur ces stages, téléphoner au 661 19 52.

Cette action collective est essentielle. Pour la mener à bien, les associations font appel à l'esprit de solidarité de tous et organisent une semaine nationale du 27 février au 4 mars prochains ; elles attendent l'appui du public et sa générosité.

Cette semaine-là, répondez à leur attente et permettez-leur d'avoir les moyens de leurs actions contre la solitude des personnes handicapées.

L'ASITP (association pour l'autisme et les psychoses infantiles) est ouverte aux parents, amis et professionnels, qui souhaitent œuvrer pour :

- apporter aux parents un soutien réciproque ;
- mettre à leur disposition toute information concernant les actions à mener sur les plans thérapeutiques et éducatifs ;
- encourager la recherche dans tous les domaines ;
- susciter et soutenir des initiatives pour l'accueil d'enfants, d'adolescents et d'adultes atteints d'autisme ;
- promouvoir une insertion valorisante dans les domaines des loisirs et du travail.

Parents qui reconnaissez votre enfant dans la description ci-dessus, venez prendre contact avec le « *pôle d'accueil* » de Sceaux : Mme Ribadeau-Dumas, 6, rue Jacques-Rivière, tél. 702 46 48, pour parler de votre enfant, pour l'aider à progresser car votre rôle est capital.

Venez vous joindre à d'autres pour faire avancer les choses.

Venez vous joindre à d'autres pour faire avancer les choses.

Venez vous joindre à d'autres pour faire avancer les choses.

Club des aînés

Au cours du dernier trimestre 1983, l'équipe des marcheurs du Club des aînés participa à 16 sorties représentant environ 450 km. Le club fut également présent dans plusieurs manifestations sportives nationales telle celle organisée le 9 octobre par le journal « *Notre Temps* » qui avait pour but de rassembler, sur 3 parcours différents, 3 générations de randonneurs :

- 1^{re} randonnée : au départ de Bièvres l'équipe du Club des aînés, composée de Mireille Martin, Thierry Anfray, François Cervec et Lolo Berger, a rejoint Versailles en 3 h 50 (20 km) ;



Lolo Berger avant le départ de la 1^{re} randonnée, Bièvres-Versailles.

- 2^e randonnée : Vauboyen-Versailles, équipe composée de Yvonne Barberi, Claude Lautrec, Laurence et Nathalie Lautrec ;

- 3^e randonnée de 5 km au départ du Petit Jouy : équipe composée de Laure Olivier (présidente du club), Geneviève Martine, Micheline Chevalier, Françoise Poul.

Une quatrième équipe cycliste (Lucienne Grosmanin, Jean-Pierre Grosmanin, André Dejean, Stéphane Claude) a également participé à cette manifestation (Versailles-Vallée de Chevreuse-Versailles, 30 km).

A noter que deux adhérents du club étaient aussi présents à la 8^e édition du parcours Tour-Eiffel — Versailles (17 km en 2 h 45), épreuve qui réunissait plus de 25 000 concurrents.

Nous espérons vous compter de plus en plus nombreux au sein de notre club.

Pour tout renseignement sur les sorties, vous pouvez téléphoner :

- au Club des aînés, tél. 661 68 45 ;
- à M. Le Cousin (guide des GR), tél. 702 13 77 ;
- à Lolo Berger, tél. 661 22 01.

FOLY' FRIP

Tél. 702 32 82

24, rue Boucicaut 92 FONTENAY-AUX-ROSES

DÉPÔT — VENTES

près Église

Vêtements portés mode, bon état, femmes, enfants, accessoires

VIDEZ VOS ARMOIRES ET FAITES DES AFFAIRES

de 10 h. à 12 h. 30 / de 15 h. à 19 h. 00

tous les jours, sauf LUNDI

PLOMBERIE — CHAUFFAGE DÉPANNAGE

Michel DELCENSERIE

82, avenue Ferdinand-Fenzy - 92160 ANTONY

☎ 668.21.14

ASSOCIATIONS

Cyclo Tourisme de la Ville de Sceaux

Nous vous présentons ce mois-ci le palmarès des cyclos du CTVS qui, au cours de l'assemblée générale de l'Union des Audax Français (UAF) tenue à Paris, le samedi 19 novembre, reçurent leurs récompenses des mains du président Jean Veillet.

- médaille d'aigle d'or : Lolo Berger, René Bonnemaison, Christian Gilbert, Jacques Marie, Yannick Soutif ;
- médaille d'aigle d'argent : Lolo Berger, Christian Gilbert, Alain Maréchal, Jacques Marie, Yannick Soutif ;
- nouvelle médaille du super randonneur : Christian Gilbert, André Lecante, Jacques Marie, Yannick Soutif ;
- une mention spéciale pour les 9 cyclos du CTVS ayant participé (et terminé) au Paris-Brest-Paris (1 200 km) : Lolo Berger, René Bonnemaison, Christian Gilbert, Alain Maréchal, Jacques Marie, Nicole Sinner, Bernard Sinner, Yannick Soutif, Alain Tharaud.

Notons également que, le 5 novembre 1983, la Fédération Française de Cyclotourisme en la personne de M. Asteix, de la ligue régionale, a décerné à Lolo Berger, l'insigne du « *mérite du cyclotourisme* » pour « *récompenser son activité et son dévouement au sein du CTVS* ».

Enfin, nous vous rappelons que, chaque dimanche, à 9 h au départ des baraquements, des sorties cyclos de 40 à 50 km sont organisées. Les réunions du CTVS ont lieu au même endroit le 1^{er} mercredi de chaque mois, à 20 h 30.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

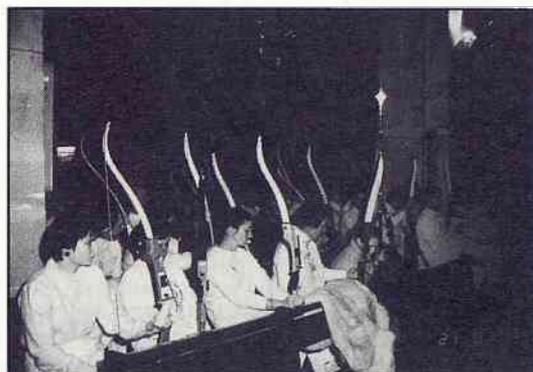
- Lolo Berger, tél. 661 22 01 ;
- René Bonnemaison, tél. 661 02 95 ;
- Norbert Dalioli, tél. 702 32 75 ;
- pour les épreuves pédestres, François Cervec, tél. 350 46 55.



Le 16 octobre dernier, la distribution des coupes du rallye Lolo Berger.

Compagnie d'Arc de Sceaux

En l'honneur de la Saint Sébastien, patron des archers, notre compagnie d'arc a organisé les vendredi 20 et samedi 21 janvier une manifestation à laquelle les adhérents du Club et leur famille étaient conviés. En remplacement de la séance d'entraînement au tir qui se pratique habituellement le vendredi soir, les archers ont pu participer aux jeux d'arcs selon les règles établies par leur entraîneur, connétable de la compagnie, Jean-Claude Fremaux. Les jeux se sont déroulés dans une atmosphère de détente et tout le monde était ravi d'essayer son adresse dans un tir moins conventionnel.



Le lendemain à 20 h, après une cérémonie religieuse et la bénédiction des archers officiee par le père Baverey en l'église de Sceaux, la compagnie s'est retrouvée à l'ancienne mairie pour terminer cet anniversaire par un banquet suivi d'une soirée dansante. Ainsi se sera perpétuée dans les formes la fête traditionnelle des archers, la Saint Sébastien.

Cette manifestation ainsi que toutes les occasions de réunion de notre club implique un gros effort de préparation, aussi nous ne manquerons pas de féliciter tout particulièrement Alain Lefebvre, responsable des loisirs, qui, avec sa famille, s'est chargé de la majeure partie de l'organisation de notre fête, Michel et Martine Derouard dont l'aide fut très appréciée.

ble et grâce auxquels nous avons clôturé ce repas par une merveilleuse et imposante pièce montée aux couleurs de la ville, Pierrette Estelle qui, nous ayant fait la surprise de créer une chanson pour la compagnie, l'a interprétée avec beaucoup de talent. Nous remercions aussi tous les archers et leur famille qui ont participé à la préparation de cette soirée. Maintenant la fête est terminée et il faut penser aux prochaines manifestations, le tir à l'oiseau pour l'élection d'un roi, le concours fédéral de mai et notre réunion de fin d'année. Beaucoup de travail en perspective pour notre responsable des fêtes.

Derniers résultats du concours

Nous avons maintenant des tireurs qui se placent en compétitions parmi les meilleurs, ce qui est tout à l'honneur de notre compagnie et de ses entraîneurs. A noter le score de Brigitte Fremaux (557 pts) et celui de Jean-Claude Fremaux (563 pts en 2 fois 25 m). Sachant que les planchers de qualification pour la finale du championnat de France se situent à 530 pts pour les seniors femmes et 555 pts pour les seniors hommes, Brigitte et Jean-Claude sont donc qualifiés pour les championnats de France qui se dérouleront à Saint-Étienne. Ils avaient déjà des résultats qualificatifs l'année dernière et représentaient notre compagnie à Châteauroux. Nous avons également gagné deux coupes récemment, l'une au concours organisé les 17 et 18 décembre dans notre ville et l'autre à Chevilly-Larue ; ces coupes récompensaient les meilleures équipes de cinq. La notre était formée de Jean-Claude Fremaux, Brigitte Fremaux, Gérard Bousquet, Éric Bognolo, et Michel Derouard. Bravo à tous, nous leur souhaitons encore de nombreux succès.

Parmi les occasions de réunions, compétitions, manifestations diverses, la prochaine est le tir à l'oiseau. Rendez-vous donc pour l'élection du nouveau roi.

A. GERBAUD

Piscine des Blagis
Samedi 17 mars
à 15 h
KERMESSE NAUTIQUE

Il y aura des jeux,
des courses attractives,
des démonstrations, etc.

Entraînez-vous !

Fédération nationale des retraités de la gendarmerie

La Fédération nationale des retraités de la gendarmerie, section des Hauts-de-Seine, tiendra son assemblée générale le dimanche 4 mars au parc municipal Henri Matisse de Châtillon-sous-Bagneux (près de la mairie), à 9 h 30. Autabus 194 et 162.

Vous êtes tous invités, adhérents ou non-adhérents, militaires en activité, etc., à y participer.

CHAUFFAGE - PLOMBERIE - COUVERTURE
entreprise PRIEZ
22, 24, RUE D'ESTIENNE D'ORVES
92-FONTENAY-AUX-ROSES
service dépannage rapide
AGRÉÉ G.D.F. **tel. 350-24-40**

PEINTURES
PAPIERS PEINTS et TISSUS
DÉCORATION — RAVALEMENT
L. bourgoin
13, rue Eugène-Varlin — 92290 CHÂTENAY
DEVIS GRATUITS **702.59.17 et 631.81.82** 24 h sur 24

petites annonces

OFFRE D'EMPLOI

Cherche personne habitant quartier des Clos Saint-Marcel pour garder pendant trois mois un petit garçon de 2 ans toute la journée et un garçon de 5 ans, de 16 h 30 à 18 h 30, du lundi au vendredi. Tél. 661 45 39 (après 19 h 30).

DEMANDES D'EMPLOI

Jeune fille 18 ans, étudiante, cherche à garder enfant(s) pendant le mois de juillet. Tél. 702 94 73.

Jeune femme cherche à garder chez elle un ou deux enfants, du lundi au vendredi. Tél. 661 22 76 (aux heures des repas ou dans la soirée).

Jeune médecin préparant sa spécialité (CES) cherche emploi de garde malade ou garde infirmier ; jours à discuter. Tél. 661 25 31 (après 21 h).

IMMOBILIER

A vendre à Sceaux, à 5 mn du RER, appartement de 70 m² au 1^{er} étage, 3/4 pièces, séjour 26 m², 2 chambres, salle de bains, cuisine équipée, orientation Sud, sur jardin sans vis-à-vis ; garage, cave. Prix : 580 000 F. Tél. 660 08 56 (après 20 h ou le week-end).

Urgent : vends terrain de 1 800 m² avec hangar 145 m² au sol + 1 niveau ; très bonne construction. Convient pour atelier, dépôt, activité artisanale, etc. A 20 mn d'Angers. Prix : 180 000 F. Tél. 16 (41) 62 21 49.

A Sceaux, 15 bis, rue des Clos Saint-Marcel, dans secteur privilégié par son calme, à 250 m du RER Robinson et de la faculté de droit, dans immeuble de 4 étages 1973, asc., interphone, vide-ordure, jardin arborisé, particulier vend apt. sans vis-à-vis, 71 m², avec salle de séj., cuis. agencée équipée, trois chambres dont une avec dressing, salle de bains, wc avec lavabo, grands placards, balc., cave, parking couvert + parking ext. Prix : 680 000 F. Tél. 702 00 89 ou 266 93 46, poste 277 (heures de bureau).

Urgent : vends maison 10 pièces + cave, grenier et terrasse, à 20 mn d'Angers Sud, sur 1 400 m². Nombreuses dépendances, construction de 1962. Prix 650 000 F. Tél. 16 (41) 62 21 49.

Particulier vend appartement 80 m² dans immeuble 1962, au 2^e étage, centre de Bourgl-Reine, proximité RER et commerces, 4 pièces : 3 chambres, séjour, dressing, possibilité de location de parking. Prix : 580 000 F. Tél.

664 85 37 (à partir de 20 h 30 ou le week-end).

A vendre, dans la région de Bernay (Eure), à 143 km de Sceaux et à 1 h 45 de voiture (affaire valable pour retraite ou week-ends) pavillon année 76/77 comprenant : une salle à manger, deux chambres avec penderies, cuisine, salle d'eau avec douche, wc, garage attenant à la cuisine, chauffage électrique, double vitrage, terrain de 2 900 m² environ, entièrement clôturé, téléphone, possibilité d'agrandir ; aucun frais, juste papier et peinture. Prix : 350 000 F (à débattre). Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner à Mme Fernandez au 909 34 40 (sauf samedis, dimanches et fêtes).

Jeune couple avec enfant cherche appartement 3 pièces à louer ou petite maison avec jardin, à Sceaux ou les environs. Tél. 660 69 31.

Au milieu d'un grand parc, à vendre appartement 3/4 pièces, grande cuisine, salle de bains, cabinet de toilette, débarras, penderies, parking, cave, à 9 km de Paris-Sud, RER. Tél. 350 08 11.

A vendre à Châtenay-Malabry appartement 4 pièces, 82 m², 1^{er} étage, séjour double 32 m², 2 chambres, loggia, cellier, parking en sous-sol. Situation dans un cadre de verdure, très calme. Tél. 350 12 32.

Particulier recherche pavillon à Sceaux, petit terrain, 4 chambres au moins, sanitaires en bon état. Tél. 665 80 86 (le soir après 18 h 30).

Particulier vend plein centre de Sceaux, calme et verdure, appartement grand standing, récent, 87 m², 4^e étage, ascenseur. Côté Ouest : séjour 34 m² et cuisine entièrement équipée, prolongés d'une loggia ; côté Est : 2 chambres, wc avec lavabo, salle de bains et wc, grands placards aménagés. En très bon état. Tél. 661 22 78 (le soir).

A louer à Menton (06) appartement meublé 2 pièces, tout confort, vue mer, près plage et tous commerces. Libre du 1^{er} mars au 15 juin, du 1^{er} au 15 juillet et en septembre et octobre. Tél. 660 11 65.

VENTES

Vends « LNA » (Citroën) blanche, année 1981, 62 000 km. Prix à débattre. Tél. 350 10 89.

A vendre : peintures à l'huile, bibelots, glace Henri II biseauté, miniature sur acajou représentant le Pavillon de l'Aurore sous Louis XV et autres miniatures. Tél. 702 38 98.

Vends 2 bicyclettes neuves, femme 1/2 course. Prix : 750 F l'une. Tél. 660 53 88 (à partir de 16 heures).

A vendre « Golf GTI » noire, 47 000 km. Prix : 44 000 F. Tél. 621 20 86 (heures de bureau) ou 631 34 79 (à partir de 19 heures).

A vendre, mobylette « M 16 », année 1983, achetée 4 400 F, à vendre 3 000 F, avec chaîne anti-vol. Tél. 660 11 50 (après 18 heures).

Vends 1 lot 1 000 F comprenant : un landeau 1/2 anglais, un siège auto bébé, un sac à dos porte-bébé, une poche kangourou, un chauffe-biberon autochauffant + cartouches, un bac « Milton ». Tél. 661 45 39 (après 19 h 30).

Vends canapé « Roset » convertible en 140, couleur mastic, état impeccable. Prix : 2 000 F. Tél. 702 13 55 (après 19 heures).

Vends beaux vêtements d'enfants (0 à 5 ans), vêtements de grossesse, poussette canne (avec capote et habillage pluie amovibles). Tél. 661 22 78 (le soir).

Vends téléviseur couleur, grand écran, état neuf. Tél. 630 30 84 (entre 19 h et 21 h).

A vendre chaussures de ski bleues « Trappeur » (pointure 41). Prix : 150 F. Tél. 660 73 95 (à partir de 20 h).

COURS PARTICULIERS

Elève ingénieur grande école donne cours de maths, physique, chimie. Prix intéressants. Tél. 660 82 87.

Traductrice d'origine allemande donne cours, de préférence niveau supérieur. Tél. 660 42 28.

Elève ingénieur donne cours de maths, de la seconde à la terminale, le soir. Tél. 660 88 10 poste B 008 (possibilité de laisser un message).

Elève ingénieur, 2^e année Centrale, donne cours de maths, physique et allemand, tous niveaux. Tél. 702 17 21.

Personne expérimentée dans l'enseignement des langues étrangères en Allemagne et aux Etats-Unis, donnerait cours d'Allemand et d'Anglais tous niveaux, adultes inclus. Tél. 350 17 00.

DIVERS

Jeune fille allemande, 18 ans, possédant baccalauréat, cherche famille française pour séjour d'un an au pair ; libre à partir du 1^{er} juillet 1984. Tél. 19 (49) 21 01 51 82 89.



habitat régional tél. 660.44.66

AGENT IMMOBILIER FNAIM = EFFICACITÉ + SÉCURITÉ

153, av. du Gal-Leclerc - 92340 BOURG-LA-REINE

VENTES
LOCATIONS
CONSTRUCTIONS NEUVES



SCEAUX

A 100 m du RER et tout près du parc, au 2^e étage ascens., d'un petit imm. de 4 étages : apt 4 pièces au plan bien conçu ; entrée 11 m² avec vestiaire, séjour parqueté 25 m², gde cuisine équipée, 2 chambres, salle de bains avec fenêtre, chauffage radiateurs : 630 000 F.

SCEAUX

Sur 710 m² de jardin, à proximité du RER et lycée Marie-Curie, maison de conception originale comprenant : entrée, bureau, séjour 40 m² sur balcon pl. sud, cuisine aménagée 12 m², 4 chambres, s. de bns et cbnet de toilette, garage chauffé au gaz et cellier ; ravalement récent ; maison en parfait état : 1 365 000 F.

SCEAUX

Entre le centre et le métro, près des écoles et des commerces, au 1^{er} ét. ascens., pt imm. 1973 séj. ouvrant sur loggia 7 m² ; entrée, cuis. bien équipée, 3 ch. nbreux rangem. et dressing, s. de bns, chauffage individuel électrique, cave, 1 park. ss-sol + 1 park. extér. : 680 000 F.

ANTONY

A 400 m du RER, près des écoles et des commerces, vaste apt de 6 pces : entrée, séj. 37 m² double exposition E/O, s. à manger, cuisine, bureau 14 m², 3 ch. 2 bns, un maximum de surface et un emplacement de qualité pour un prix raisonnable : 850 000 F.

BOURG-LA-REINE

Près centre et métro, 3^e et dernier étage ascens., pt imm. 1973 beau standing ; séj. tendu tissu ouvrant au Sud sur 18 m², loggia, entrée, gde cuis. agencée, dégagem. avec rangements desservant 4 ch. de 11 à 14 m², s. de bns fenêtre + s. douche ; parfait état ; chauff. radiateurs, cave et box 2 voit. : 1 080 000 F.

FONTENAY-AUX-ROSES

Près du RER Robinson, vous apprécierez le bon rapport qualité/prix de cet apt de 3 pces, dans un pt imm. récemment ravalé : entrée avec pte blindée, séjour s/balc. Sud, cuis. et cellier attenant 2 chambres, s. de bns, parking couvert : 420 000 F.

400 m RER Parc de Sceaux

Dans imm. avec beau hall d'entrée et ascens., la disposition et le confort de cet apt vous séduiront ; entrée avec 2 gds plac. et porte blindée, séj. dble sur balcon, cuis., 1 chambre, s. de bns : 415 000 F.

CHÂTENAY-MALABRY

Près du lycée et de la forêt, maison environnée de belles propriétés ; séj. 37 m² sur gde terrasse et jdn de rêve, cuisine très claire bien équipée, grand bureau avec rangements. Etage : 2 ch avec vue champêtre, s. de bns et rangements. Sous-sol avec ch. de service, lingerie, buanderie, chauffage fuel ; terrain 1 185 m², garage : 1 365 000 F.

RER ROBINSON

Dans une petite résidence de 4 étages proche de ttes commodités. Le séj. de 29 m² plein Sud ouvre sur des espaces verts, gde entrée, cuisine, 2 ch., s. de bns, cave et park. couvert inclus : 525 000 F.

Métro MASSY-VÉRIÈRES

Un charme fou ! Maison de meulière blonde 1930 état remarquable. Rien n'y manque : beau jdn, bassin, dépendances, le tout défendu par de hts murs et un portail plein. R. de ch. : 37 m² de séj. avec cheminée sur terrasse, entr., 18 m² de « cuisine à vivre » parfait, équipée. Etage : 3 ch, s. de bns, combles : gde chbre mansardée, dépendces ; jdn d'hiver, s. à manger d'été avec barbecue ; volière et pigeons. Il faut voir : 1 310 000 F.

Santé : services de garde

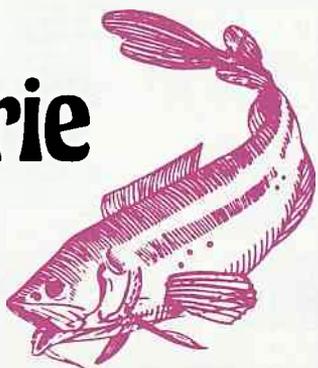
DATES	MÉDECINS	PHARMACIENS	INFIRMIERS
MARS			
Dimanche 4	Dr RAIX 4, rue Eugène-Maison 661 16 05	Mme LAVERDET 106, rue Houdan 661 00 62	Mme VIEL 13, av. du Président-F.-Roosevelt 661 13 00
Dimanche 11	Dr ROMÉO 18 bis, rue de Fontenay 350 80 19	Pharmacie MARTIN (à Bourg-la-Reine) 41, boulevard Carnot 663 07 95	Mme LE MERRER (à Châtenay-Malabry) 8, rue Garros 702 11 81
Dimanche 18	Dr SILBERT 92, rue Houdan 661 07 82	Mme PHAN-DUYEN 43, rue des Coudrais 702 40 44	M. CHAPLAIN 23, rue des Filmins 660 37 98
Dimanche 25	Dr VERDON 31, rue des Pépinières 011 63 26	Pharmacie des Familles (à Bourg-la-Reine) 56 bis, avenue du Gal-Leclerc 663 08 27	Mme GALAND 45, rue Houdan 702 24 23
AVRIL			
Dimanche 1^{er}	Dr BENOUAISCH 138, avenue du Gal-Leclerc 660 74 87	Mme THIÉBAULT 7, avenue des Quatre-Chemins 661 16 12	Mme GUILLLOTTE 31, rue de Bagneux 661 26 63

Collecte du sang : deux journées du sang seront organisées les 10 et 11 mars prochains par le centre de transfusion sanguine des Hauts-de-Seine : **le samedi 10 mars**, devant l'Hôtel de ville, 122, rue Houdan, de 16 h à 20 h ; **le dimanche 11 mars**, rue de Bagneux, face à l'école élémentaire des Blagis, de 8 h 30 à 12 h. Il est rappelé aux donateurs que la limite d'âge est fixée à 60 ans et qu'il n'est pas nécessaire de venir à jeun. Il est toutefois recommandé d'éviter d'absorber des matières grasses.

EN CAS D'URGENCE

POLICE-SECOURS	17 350 27 02
POMPIERS	18 702 09 38
CENTRE ANTIPOISONS	205 63 29
SERVICE D'URGENCE MÉDICAL	15 (Centre 15)
SERVICE D'URGENCE DENTAIRE	776 25 42 (les dimanches et jours fériés de 9 à 12 heures)
AMBULANCES NUIT ET JOUR	631 69 22 (Service municipal)
GAZ (Service d'urgence)	660 87 82
ÉLECTRICITÉ (Service d'urgence)	677 47 00
TAXIS :	
— Sceaux	350 00 00
— Bourg-la-Reine	661 00 00
— Fontenay-aux-Roses	660 24 10
SNCF (Renseignements)	261 50 50

poissonnerie AUBIN



17, RUE HOUDAN 92330 SCEAUX
tél. 350.08.24

DENIS MARTIN DU NORD

COMMISSAIRE PRISEUR
91120 PALAISEAU
TÉL. (6) 014 46 62

HÔTEL DES VENTES DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

- **Dimanche 4 mars 1984 : Art populaire**
exposition : samedi 3 mars de 11 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures
- **Dimanche 11 mars 1984 : Meubles, Objets d'art**
exposition : samedi 10 mars de 11 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures
- **Dimanche 18 mars 1984 : Extrême-Orient**
exposition : samedi 17 mars de 11 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

ORANGERIE

RESTAURANT

sélectionné dans le Guide Gault et Millau 1984

13, RUE MICHEL-CHARAIRE — SCEAUX

FERMÉ LE DIMANCHE SOIR ET LE LUNDI TOUTE LA JOURNÉE

RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE

TEL. 350.83.00

nouvelle
carte

« Vous goûterez ici quelques plats très encourageants comme la salade du pêcheur, les aiguillettes de canard aux pêches parfaites ou la volaille de Bresse en cocotte au bourgueil. »
(Gault-Millau - 1984)

à Sceaux, du 1^{er} au 31 mars

1 — 15 h, à l'ancienne mairie (68, rue Houdan) : « *On sort ce soir au XVIII^e siècle, une représentation au Théâtre Français au temps de Louis XV* », conférence de M. Louis Pomeau, organisée par le Collège universitaire Fontenaisien.

2 — 21 h, au Centre d'Action Culturelle « *Les Gémeaux* » : « *Il Signor Fagotto* » d'Offenbach.

3 — 21 h, au CAC « *Les Gémeaux* » : « *Les bas fonds* », film de Jean Renoir.

4 — 17 h 15, à l'ancienne mairie : concert duo flûte et piano, Jean-Loup Grégoire et Isabelle Vigneau, organisé par les Amis du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux.

6 — 19 h, au CAC « *Les Gémeaux* » : « *Brisby et le secret de Nimh* », film de don Bluth.

6 — 21 h, au CAC « *Les Gémeaux* » : « *Prix de beauté* », film de A. Genina.

10 — 17 h 30 en concert animation et 20 h 45 en concert du soir, au CAC « *Les Gémeaux* » : concert, orchestre de chambre Bernard Thomas, organisé par les Samedis Musicaux de Sceaux. Au programme : Tartini, Leclair, Haendel, Vivaldi.

12 — 9 h 30, annexe de la MJC (5, rue des Imbergères) : confection d'abat-jour en polyphane avec Sceaux-Accueil.

12 — 14 h, à la Maison des Jeunes et de la Culture (21, rue des Ecoles) : atelier « *tout en*

un » (couture, broderie, tricot, crochet) avec Sceaux-Accueil.

14 — 20 h 45, à l'ancienne mairie : conférence publique organisée par les Amis de Sceaux : le duc de Penthièvre, précurseur de la « *justice sociale* », par Mme Suzanne d'Huart, conservateur en chef aux Archives nationales.

15 — 14 h 30, aux baraquements (95, rue Houdan) : goûter de Mardi-gras organisé par « *Mamans-accueil* ».

15 — 15 h, à l'ancienne mairie : « *L'évolution de la présidence des États-Unis* », conférence de M. Denis Levy, professeur à l'université de Droit, d'Économie et de Sciences Sociales de Paris, organisée par le Collège universitaire Fontenaisien.

16 — 20 h 45, église Saint Jean-Baptiste : concert exceptionnel, concerto pour orgue, orchestre à cordes et timbales de Francis Poulenc ; requiem pour Soli, chœur, orgue et orchestre de Maurice Duruflé. 180 exécutants : Chœurs de Paris (A. Chouvet), orgue (Georges Bessonnet), Orchestre de l'École nationale de musique de Meudon sous la direction de Christian Gouinguéné.

Du 17 au 25 mars, au CAC « *Les Gémeaux* » : 6^e Festival International de Films de Femmes.

17 — 15 h, à la piscine des Blagis (5, rue de l'Yser) : kermesse nautique (jeux, courses, attractions, démonstrations, etc.).

21 — 15 h, aux baraquements : conférence de Jean-Marie Albertini sur « *Le système monétaire international* », organisée par l'Union Féminine Civique et Sociale. Participation : 15 F.

22 — 14 h, à la MJC : réunion « *beauté* » animée par une conseillère des laboratoires « *Payot* », organisée par Sceaux-Accueil.

22 et 23 — 20 h 30, en l'église Sainte Bathilde (43, avenue du Plessis 92290 Châtenay-Malabry) : récital du Père Duval.

23 — 14 h et 16 h, annexe de la MJC : art floral avec Sceaux-Accueil.

26 — 14 h, au Centre Socio-Culturel des Blagis (2, rue du Docteur-Roux) : démonstration culinaire avec Sceaux-Accueil.

27 — 18 h, à la MJC : vernissage du 9^e salon des Artistes Scéens qui se tiendra jusqu'au 27 avril.

Expositions

- **A la Maison des Jeunes et de la Culture :**
 - jusqu'au 9 mars : exposition de patchworks réalisés dans les ateliers de la MJC ;
 - du 10 au 24 mars : « *Dialogue* », exposition des artistes de Brühl, ville jumelle de Sceaux, réalisée en collaboration avec le Centre Scéen des Amitiés Internationales ;
 - du 27 mars au 27 avril : 9^e salon des Artistes Scéens.

vos achats de tous les jours

ACCÈS DIRECT DU MAGASIN AU COFFRE DE VOTRE VOITURE

**PARKING
COUVERT**

MULTI

**153, RUE HOUDAN
gare de robinson**